

Bulletin du Conseil communal

N° 4



Lausanne

Séance du 20 septembre 2016 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 20 septembre 2016

4^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 20 septembre 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Ordre du jour	266
Première partie	272
Prestation de serment de M^{me} Latha Heiniger (Soc.) et de M. Mathieu Maillard (PLR), remplaçants de M^{me} Myrèle Knecht (Soc.) et M. Mathieu Blanc (PLR), démissionnaires	272
Communications	
Commission permanente de gestion : demande d'urgence pour le Rapport de gestion municipale pour 2015 et réponses aux 7 observations	273
Nominations commissions – séance CC et urgences – OJ séance 01.11.2016	273
Réponse de la Municipalité à la Question n° 1 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 23 août 2016, « Si tu cherches cette rue lausannoise sur internet, tu risques bien d'être chocolat ! »	274
Communications – Dépôts	
Question écrite de M. Cédric Fracheboud : « Reprises scolaires : des élèves lausannois privés d'école un après-midi par semaine »	275
Postulat de M. Philipp Stauber : « Pour un décompte des frais d'eau équitable, transparent et écologique selon le principe du pollueur-payeur »	275
Postulat de M. Manuel Donzé : « Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? »	275
Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? »	276
Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « Psy payé, sachons prioriser »	276
Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Sécurité routière : une vidéo de promotion de la sécurité des utilisateurs de l'espace public a-t-elle directement trouvé sa place aux archives de la Ville ? »	276
Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la ville s'exécute, le contribuable paie la facture »	276
Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable »	276
Postulat de M. Pierre Oberson et consorts : « Je cache, tu caches, on cache un migrant... »	276
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales en remplacement de M. Axel Marion (CPV), démissionnaire	277
Election complémentaire d'un-e suppléant-e à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales en remplacement de M^{me} Graziella Schaller (CPV), démissionnaire	277
Questions orales	277

Rapport sur la gestion municipale pour 2015 et réponse aux 7 observations de la Commission permanente de gestion

Rapport.....	282
Discussion	284
Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Pour une ‘grenette solaire’ à la place de la Riponne »	
Rapport.....	290
Discussion	293
Postulat de M^{me} Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d’étudier la possibilité de créer un Conseil des seniors à Lausanne	
Rapport.....	297
Discussion	299
Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants »	
Développement photocopié.....	299
Discussion préalable.....	301
Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l’agriculture urbaine »	
Développement photocopié.....	302
Discussion préalable.....	302
Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel »	
Développement photocopié.....	303
Discussion préalable.....	304
Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d’air dans nos boîtes aux lettres »	
Développement photocopié.....	304
Discussion préalable.....	305
Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité »	
Développement photocopié.....	306
Discussion préalable.....	306
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l’action du conseil d’administration de la CPCL »	
Développement photocopié.....	307
Discussion préalable.....	308
Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l’espace public »	
Développement photocopié.....	309
Discussion préalable.....	311

**Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s’opposer aux hausses de tarif
tl et Mobilis ! »**

Développement photocopié..... 311

Discussion préalable..... 312

Postulat de M. Henri Klunge : « Quid d’une monnaie locale à Lausanne? »

Développement photocopié..... 312

Discussion préalable..... 313

**Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour
la vie et le commerce local »**

Développement photocopié..... 313

Discussion préalable..... 315

**Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Réévaluation des moyens d’intervention
des services de première intervention »**

Développement photocopié..... 316

Discussion préalable..... 316

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Latha Heiniger (Soc.) et M. Mathieu Maillard (PLR) remplaçant M^{me} Myrèle Knecht (Soc.) et M. Mathieu Blanc (PLR), démissionnaires.
2. Communications.
3. Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales en remplacement de M. Axel Marion (CPV), démissionnaire.
4. Élection complémentaire d'un-e suppléant-e à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales en remplacement de M^{me} Graziella Schaller (CPV), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R115. Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Pour une 'grenette solaire' à la Place de la Riponne » (CD, SiL). VINCENT ROSSI.
- R116. Postulat de M^{me} Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un Conseil des seniors à Lausanne. (SCS). JEAN-MARIE CHAUTEMS.
- R1. Rapport-préavis N° 2015/44 : Évolution professionnelle. Développement de carrière. Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer. (FIM). VALENTIN CHRISTE.
- R2. Pétition de M. Stéphane Tercier et consorts (98 sign.) : « Sécurité et qualité de vie dans le quartier de l'avenue du Mont-d'Or ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (XAVIER DE HALLER).
- R3. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du championnat de formule E à Lausanne. (SCS, SiL). LEONORE PORCHET.
- R4. Rapport-préavis N° 2016/2 : Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Pour une étude d'une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, de l'introduction d'une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que du MCH2 ». Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois ». Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ». (FIM). THERESE DE MEURON.
- R5. Rapport-préavis N° 2016/12 : Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Métamorphose sur les quais d'Ouchy ». (FIM). XAVIER DE HALLER.
- R6. Rapport-préavis N° 2016/29 : Réponse au postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement ». (CD). JACQUES PERNET.
- R7. Postulat de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Centre-ville. Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public ». (FIM). PEDRO MARTIN.

- R8. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « ‘Food truck’, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). JACQUES PERNET.
- R10. Rapport-préavis N° 2015/86 : Réponse au postulat de M^{me} Magali Zuercher « Pour la création de nouvelles zones 30 dans le quartier sous-gare ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l’espace public ». (FIM). LEONORE PORCHET.
- R11. Postulat de M^{me} Myrèle Knecht et consorts : « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l’accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine du bâti (nouvelles constructions, rénovations) concerné par la LHand ». (LEA). ROLAND PHILIPPOZ.
- R12. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote ». (CD). FRANÇOIS HUGUENET.
- R13. Rapport-préavis N° 2016/26 : Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d’action en faveur de rues plus propres ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R14. Pétition du collectif des riverains de la Maison-Blanche et consorts (174 sign.) : « Développement des Râpes : de la cohérence S.V.P. ! » (LEA). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- R15. Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d’hébergement telles qu’Airbnb ». (LEA). MARLENE VOUTAT.
- R16. Rapport sur la gestion municipale pour 2015 et réponses de la Municipalité aux sept observations de la Commission permanente de gestion. COMMISSION DE GESTION (JEAN-DANIEL HENCHOZ, PRESIDENT 2015-2016).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI1. Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (2^e/23.8.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI2. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l’agriculture urbaine ». (2^e/23.8.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI3. Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (2^e/23.8.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI4. Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d’air dans nos boîtes aux lettres ». (2^e/23.8.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI5. Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (2^e/23.8.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI6. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l’action du conseil d’administration de la CPCL ». (2^e/23.8.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI7. Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l’espace public ». (3^e/6.9.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI8. Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s’opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (3^e/6.9.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI9. Postulat de M. Henri Klunge : « Quid d’une monnaie locale à Lausanne ? » (3^e/6.9.16). DISCUSSION PREALABLE.

INI10. Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local ». (3^e/6.9.16). DISCUSSION PREALABLE.

INI11. Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Réévaluation des moyens d'intervention des services de première intervention ». (3^e/6.9.16). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

INT64. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Équipement des forces de l'ordre, une nouvelle adaptation à la menace n'est-elle pas d'actualité ? » (11^e/19.1.16) [SE/28.4.16]. DISCUSSION.

INT66. Interpellation de M. Vincent Brayer pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne. (7^e/24.11.15) [LEA/12.5.16]. DISCUSSION.

INT1. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « L'espace public pour tous les Lausannois ! » (12^e/2.2.16) [SE/26.5.16]. DISCUSSION.

INT2. Interpellation de M. Johan Pain : « Les habitants et les commerçants de la Sallaz ont-ils vraiment mérité une nouvelle déception collective suite aux derniers aménagements réalisés sur la place ? » (16^e/12.4.16) [FIM/26.5.16]. DISCUSSION.

INT4. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelle intégration paysagère et environnementale pour les passerelles de mobilité douce projetées sur le territoire de la commune de Lausanne ? ». (20^e/7.6.16) [FIM, LEA/26.8.16]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 4.10 (18 h et 20 h 30), 1.11 (18 h et 20 h 30), 15.11 (18 h et 20 h 30), 22.11 (18 h et 20 h 30), 6.12 (18 h et 20 h 30), 7.12 (19 h 30), 13.12 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 17.1 (18 h et 20 h 30), 31.1 (18 h et 20 h 30), 14.2 (18 h et 20 h 30), 7.3 (18 h et 20 h 30), 21.3 (18 h et 20 h 30), 4.4 (18 h et 20 h 30), 2.5 (18 h et 20 h 30), 9.5 (18 h et 20 h 30), 23.5 (18 h et 20 h 30), 30.5 (18 h et 20 h 30), 13.6 (18 h et 20 h 30), 14.6 (19 h 30), 27.6 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 22.8 (de 18 h à 20 h), 5.9 (18 h et 20 h 30), 19.9 (18 h et 20 h 30), 3.10 (18 h et 20 h 30), 31.10 (18 h et 20 h 30), 14.11 (18 h et 20 h 30), 21.11 (18 h et 20 h 30), 5.12 (18 h et 20 h 30), 6.12 (19 h 30), 12.12 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (CD). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALÉRY BEAUD, PRESIDENT).

2.2.16 Rapport-préavis N° 2015/90 : Déploiement d'un système de localisation des deux-roues volés. Réponse au postulat de M. Henri Klunge. (SE, CD, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.

- 15.3.16 Rapport-préavis N° 2016/10 : Réponse au postulat de M^{me} Sarah Frund « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous » et au postulat de M. Denis Corboz « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (CD, FIM, LEA, SE, SCS). SANDRINE SCHLIENGER.
- 12.4.16 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (LEA).
 Postulat de M^{me} Sophie Michaud-Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (EJQ, SE, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- 12.4.16 Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Une centrale photovoltaïque au Chalet-à-Gobet » (SiL). ALAIN HUBLER.
- 12.4.16 Postulat de M. David Payot et consorts pour une médiation administrative communale. (CD). NICOLAS TRIPET.
- 12.4.16 Postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 10.5.16 Postulat de M^{me} Myrèle Knecht et consorts : « Pour rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et de Vieux-Moulin. Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entre-Bois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver ». (FIM). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- 10.5.16 Postulat de M^{me} Éliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration communale lausannoise ». (FIM). VALENTIN CHRISTE.
- 10.5.16 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 10.5.16 Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ». (CD). GAËLLE LAPIQUE.
- 24.5.16 Rapport-préavis N° 2016/33 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ». (SCS). GAËLLE LAPIQUE.
- 24.5.16 Rapport-préavis N° 2016/35 : Réponse au postulat de M. Gilles Meystre « Cénotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ». (LEA, CD). DENIS CORBOZ.
- 24.5.16 Préavis N° 2016/36 : Projet de construction de 3 bâtiments comprenant 194 logements, une crèche, des surfaces d'activité et un parking souterrain de 127 places à l'avenue de la Sallaz 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15 et au chemin des Falaises 2 et 4. Constitution de droits de superficie en faveur de la Société coopérative immobilière La Maison Ouvrière (SCILMO), de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL S.A.) et de la Commune de Lausanne. Octroi des appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation des 98 logements subventionnés en faveur de la SILL S.A. et de la SCILMO. Octroi de cautionnements solidaires en faveur de la SILL S.A. et de la SCILMO. (LEA, EJQ). FABRICE MOSCHENI.
- 24.5.16 Pétition de M^{me} et M. Carole et Olivier Jaques et consorts (83 sign.) : « Lausanne – Echallens – Bercher (LEB), communes de Lausanne et Prilly. 'Lausanne-Chauderon – Union-Prilly' : nouveau tunnel ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS.
- 7.6.16 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social ». (SCS, EJQ). ALAIN HUBLER.

- 7.6.16 Rapport-préavis N° 2016/38 : Aéroport régional Lausanne – La Blécherette. Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB). (CD). VINCENT BRAYER.
- 7.6.16 Pétition de M^{mes} Marie-Christine Baume, Mireille Cornaz et consorts (404 sign.) : « Pour sauver la forêt de Bois-Mermet ». (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/39 : Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ». (LEA, EJQ, CD). DANIEL DUBAS.
- 23.8.16 Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (1913 sign.) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- 23.8.16 Préavis N° 2016/41 : Politique communale en matière de drogues. (SCS, SE). VINCENT BRAYER.
- 23.8.16 Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 23.8.16 Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « STOP au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! » (LEA). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 23.8.16 Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Après Lausanne capitale olympique, Lausanne capitale verte ? » (CD, LEA). GIANNA MARLY.
- 23.8.16 Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un tram sans barreau ». (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 23.8.16 Préavis N° 2016/42 : Règlement général de police de la Commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article permettant l'instauration d'amendes d'ordre pour sanctionner onze infractions relatives à la propreté urbaine. (SE, CD, FIM, LEA). STEPHANE WYSSA.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/43 : Politique en matière de prostitution de rue. Réponse à trois postulats (Jean-Luc Laurent ; Henri Klunge ; Philipp Stauber). (SE, FIM, SCS). LEONORE PORCHET.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/44 : Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIM). ROMAIN FELLI.
- 23.8.16 Préavis N° 2016/45 : Halle du Boscal, route des Corbessières 4 à Lausanne. Mise en conformité de la halle. (LEA). GUY GAUDARD.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE). ROLAND PHILIPPOZ.
- 6.9.16 Préavis N° 2016/47 : Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les Lausannois. (SiL). ALAIN HUBLER.

- 6.9.16 Préavis N° 2016/48 : Autorisation générale de plaider 2016-2021. (CD).
Préavis N° 2016/49 : Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal. (CD). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- 6.9.16 Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (6619 sign.) : « Sauvons la forêt du Flon, rampe Vigie-Gonin, non merci ! ». (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS.
- 6.9.16 Pétition de M. Georges Croset et consorts (1102 sign.) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? » (5^e/27.10.15) [LEA]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? » (5^e/27.10.15) [FIM]. DISCUSSION.
- 16.2.16 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? » (13^e/16.2.16) [FIM]. DISCUSSION.
- 1.3.16 Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Quelle est l'implication concrète de la Commune de Lausanne dans la gestion de la compagnie du LEB ? » (14^e/1.3.16) [FIM]. DISCUSSION.
- 12.4.16 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Le Festival de la Cité a-t-il un cœur ? » (16^e/12.4.16) [CD]. DISCUSSION.
- 26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17^e/26.4.16) [CD, SE]. DISCUSSION.
- 7.6.16 Interpellation de M. Valéry Beaud : « Quel écoquartier à Malley ? ». (20^e/7.6.16) [CD, FIM]. DISCUSSION.
- 23.8.16 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Mise à jour du règlement pour la Municipalité de Lausanne, édition décembre 2010 ». (2^e/23.8.16) [CD, FIM]. DISCUSSION.
- 23.8.16 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Faillite de la plateforme bio-locale à Cery. La fin d'un rêve ou accident de parcours ? » (2^e/23.8.16) [EJQ, LEA]. DISCUSSION.
- 6.9.16 Interpellation de M. Pierre Conscience : « RIE 3 : des millions de pertes annuelles pour la Ville de Lausanne ». (3^e/6.9.16). DISCUSSION.
- 6.9.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Et maintenant place aux prières dans la rue au cœur de Lausanne ». (3^e/6.9.16). DISCUSSION.
- 6.9.16 Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Assistant de police, policier ou perceuteur de taxes, il faut choisir... » (3^e/6.9.16). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Vincent Brayer, Alix Olivier Briod, Delphine Brun, Jean-François Cachin, Claude Calame, Matthieu Carrel, Denis Corboz, Philippe Ducommun, Johann Dupuis, Cédric Fracheboud, Alice Genoud, Claude Nicole Grin, Gilles Meystre, Jacques Pernet, Bertrand Picard, Paola Richard-de-Paolis, Gianni-John Schneider, Philipp Stauber, Anna Zangger, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Jean-Pascal Gendre, Sara Gnoni, Gaëlle Lapique, Sandrine Schlienger.

Membres présents 76

Membres absents excusés 20

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de M^{me} Latha Heiniger (Soc.) et de M. Mathieu Maillard (PLR), remplaçants de M^{me} Myrèle Knecht (Soc.) et M. Mathieu Blanc (PLR), démissionnaires

L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée des nouveaux conseillers.

Le président : – Madame Heiniger, Monsieur Maillard, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M^{me} Latha Heiniger (Soc.) : – Je le promets.

M. Mathieu Maillard (PLR) : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et je vous remets le procès-verbal de l'assemblée de commune certifiant votre élection. Je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Communication

Commission permanente de gestion : demande d'urgence pour le Rapport de gestion municipale pour 2015 et réponses aux 7 observations

Lausanne, le 18 août 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal traite en urgence lors de la séance du Conseil communal du 20 septembre 2016 le point :

- Rapport de gestion municipale pour 2015 et réponses aux 7 observations.

Elle vous remercie par avance de donner suite à sa requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, ses plus cordiales salutations

Commission permanente de gestion :

Le président : *Yvan Salzmann*

Communication

Nominations commissions – séance CC et urgences – OJ séance 01.11.2016

Lausanne, le 30 août 2016

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Les membres du Bureau du Conseil ont noté que la séance du Conseil du 01.11.2016 succède à la pause des vacances scolaires. Les séances de groupe qui précèdent cette séance du Conseil auront lieu le 11.10.2016.

Afin de permettre aux groupes de se préparer, le Bureau a pris la décision de boucler l'ordre du jour du 01.11.2016 le mercredi 05.10.2016, soit au lendemain de la dernière séance, comme habituellement.

Pour cette même raison, le Bureau a prié la Municipalité que la lettre de demandes motivées d'urgences pour la séance du 01.11.2016 soit communiquée aux membres du Conseil avant le 11.10.2016.

Cela signifie également que, contrairement à ce qui est indiqué sur le formulaire que les présidents de commissions reçoivent pour le retour de leur rapport, la date de reddition de ceux-ci n'est pas le 17.10.2016, mais le 03.10.2016 pour la séance du 01.11.2016.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre note de ces informations et vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations les meilleures.

Conseil communal de Lausanne

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 1 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 23 août 2016, « Si tu cherches cette rue lausannoise sur internet, tu risques bien d'être chocolat ! »

Lausanne, le 8 septembre 2016

Rappel

Quelle surprise de constater que « Google maps » remplace le chemin de la Chocolatière par la route de la Clochette ! D'autant que si vous utilisez le site Internet officiel de la Ville de Lausanne, www.lausanne.ch, c'est à cette carte que se réfère le moteur de recherche sous « Plan de la ville », qui vous enverra au sud de Bussigny.

En remerciant par avance la Municipalité de faire corriger cette fâcheuse erreur, je me permets de lui demander qui contrôle les contenus toponymiques mis en ligne sur le site de la Ville ou présents sur les ressources reprises par ce site.

Réponse de la Municipalité

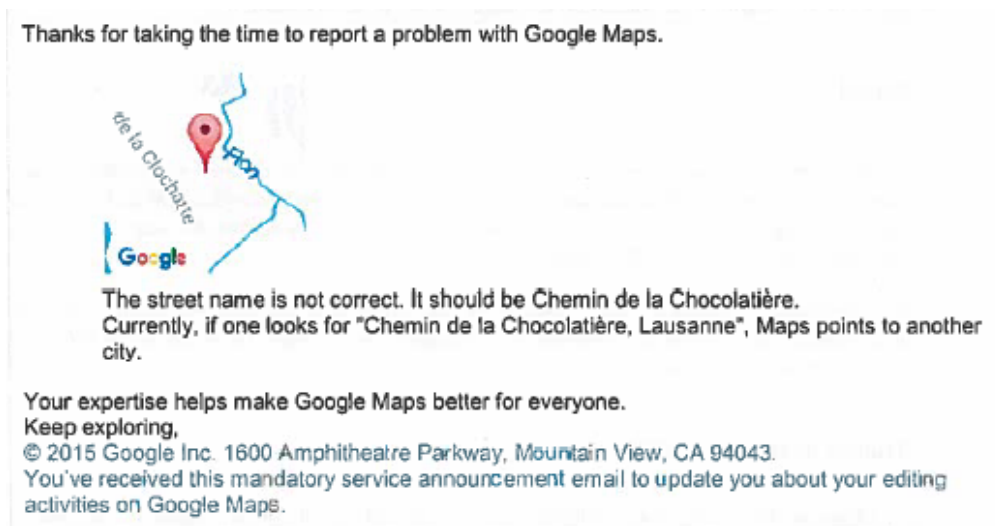
La Municipalité a, elle aussi, constaté que Google Maps situait le chemin de la Chocolatière à Bussigny et que son homonyme lausannois était erronément intitulé « chemin de la Clochette ». Elle remercie le Conseiller communal Jacques-Etienne Rastorfer de sa vigilance et l'informe que l'erreur a été signalée à l'exploitant du portail.

La Ville met à disposition des données cartographiques sur le site web www.lausanne.ch en utilisant deux technologies différentes :

- le plan de ville interactif qui permet de situer un endroit sur une carte en s'appuyant sur la technologie Google Maps ;
- le guichet cartographique de la Ville qui donne accès à des informations techniques destinées en priorité à un public de professionnels (bien-fonds, cadastre du bruit, plan général d'affectation, etc.) en se basant sur des fonds cartographiques dont l'essentiel des données est sous le contrôle du Service de la coordination et du cadastre.

Le choix d'utiliser la technologie Google Maps pour le plan de ville interactif se justifie, entre autres, par le fait que son fonds cartographique est global. Elle propose une ergonomie et des fonctionnalités familières aux utilisateurs et offre pléthore d'informations pratiques que la Ville n'a besoin ni de produire, ni de maintenir. L'inconvénient qui en résulte est le manque d'emprise sur les données publiées et l'impossibilité d'en contrôler de façon systématique leur exactitude.

Concrètement, en cas d'erreur, la Ville l'annonce à l'exploitant par le biais du formulaire ad hoc mis à disposition sur le portail en étant tributaire de la réactivité de Google pour les rectifications. S'agissant du cas présent, la Municipalité informe que la demande de correction a été effectuée et enregistrée par l'exploitant le 30 août 2016 :



Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 8 septembre 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Cédric Fracheboud : « Reprises scolaires : des élèves lausannois privés d'école un après-midi par semaine »

Lausanne, le 6 septembre 2016

(Signé) *Cédric Fracheboud*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Philipp Stauber : « Pour un décompte des frais d'eau équitable, transparent et écologique selon le principe du pollueur-payeur »

Lausanne, le 12 septembre 2016

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Manuel Donzé : « Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? »

Lausanne, le 20 septembre 2016

(Signé) *Manuel Donzé*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? »

Lausanne, le 13 septembre 2016

(Signé) *Jean-Christophe Birchler*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « Psy payé, sachons prioriser »

Lausanne, le 20 septembre 2016

(Signé) *Henri Klunge et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Sécurité routière : une vidéo de promotion de la sécurité des utilisateurs de l'espace public a-t-elle directement trouvé sa place aux archives de la Ville ? »

Lausanne, le 20 septembre 2016

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la ville s'exécute, le contribuable paie la facture »

Lausanne, le 20 septembre 2016

(Signé) *Nicola Di Giulio*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable »

Lausanne, le 20 septembre 2016

(Signé) *Nicola Di Giulio*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre Oberson et consorts : « Je cache, tu caches, on cache un migrant... »

Lausanne, le 20 septembre 2016

(Signé) *Pierre Oberson et 2 cosignataires*

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales en remplacement de M. Axel Marion (CPV), démissionnaire

M. Manuel Donzé (CPV) : – Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux propose M^{me} Sandra Pernet en remplacement d'Axel Marion à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales.

Est élue : M^{me} Sandra Pernet, sans avis contraire ni abstention.

Election complémentaire d'un-e suppléant-e à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales en remplacement de M^{me} Graziella Schaller (CPV), démissionnaire

M. Manuel Donzé (CPV) : – Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux propose M. Jean-Christophe Birchler en remplacement de M^{me} Schaller à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales.

Est élu : M. Jean-Christophe Birchler, à l'unanimité.

Questions orales

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Il y a environ une année, une interpellation urgente relative à l'affectation de l'auberge du Chalet-à-Gobet demandait à la Municipalité dans quel délai cet établissement serait à nouveau à disposition du public. Une motion d'ordre avait inutilement stoppé la discussion. Rappelons qu'à ce jour, ce lieu est loué à l'EVAM. La saison d'hiver approchant, les amateurs en tous genres de cette zone exceptionnelle seraient heureux de pouvoir à nouveau accéder à l'auberge. Cela sera-t-il possible prochainement ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il y a déjà eu quelques discussions concernant ce site suite à une interpellation urgente. Actuellement, nous sommes de nouveau avec l'ouvrage sur le métier, notamment avec l'Ecole hôtelière, que nous avons déjà rencontrée pas plus tard que la semaine passée. Si vous me permettez l'expression, le projet est de nouveau sur les rails et nous irons de l'avant, notamment avec les discussions laissées en suspens ces derniers mois pour ces changements de législature. Je me permettrai de revenir vers vous, le cas échéant, avec un projet qui, je l'espère, répondra aux attentes de toutes et de tous.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Vous parlez de mois ou d'années ?

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – J'ose espérer que ce sera des mois, parce que des choses ont déjà été faites par mes prédécesseurs. Il y a déjà des esquisses de projets dans les têtes, et plus que dans les têtes, de l'Ecole hôtelière. C'est en bonne voie. C'est sûr que cela prend un peu du temps, parce qu'il y a différentes pièces, comme vous le savez, sur ce grand espace du Chalet-à-Gobet, et chaque pièce nécessite des interventions différenciées. Mais l'idée est vraiment de réfléchir sur l'ensemble.

Question

M. Pierre Oberson (PLC) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand. La presse nous informe, par deux fois, que la police a interpellé un groupe de bérêts rouges venus de

Genève, qui opéraient une action positive contre les incivilités des nuits lausannoises. Le groupe libéral-conservateur s'étonne de la fermeté de notre police envers un groupe non violent et s'étonne de ne pas voir le même zèle envers les dealers qui pullulent dans nos rues. La question est la suivante : à la lumière des récentes agressions et faits divers, la Municipalité considère-t-elle maîtriser suffisamment l'espace public pour se passer ainsi d'un soutien d'une action citoyenne bénévole ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Parmi les tâches régaliennes incontestées figure l'exercice légal de la force publique. Ajouter de bonnes volontés non coordonnées ajoute au désordre et ne contribue pas à résoudre les problèmes. Une démarche de bonne foi serait de prendre d'abord contact avec la force publique, avant de venir parader à Lausanne.

Pour ce qui est de votre question précise, à savoir si on peut se passer de toutes les bonnes volontés, encore faut-il que les bonnes volontés prennent contact, comme cela a été dit, puis acceptent un certain nombre de règles et agissent elles-mêmes dans le cadre légal. Ce n'est qu'à ces conditions que l'on pourra, très éventuellement, se coordonner, ou en tout cas tenir compte des personnes ou des bonnes âmes qui pensent pouvoir contribuer à résoudre certains problèmes spécifiques lors de certaines nuits à Lausanne.

Question

M. Alain Hubler (EàG) : – Ma question porte sur l'aéroport de la Blécherette, puisqu'on y fait la douane. Le mois dernier, il y a eu une mise à l'enquête pour plan de zone de sécurité de cet aéroport, qui n'a sans doute pas été vu par la plupart des conseillers communaux, et des personnes qui nous écoutent. Je pense que le syndic répondra, puisqu'il est en charge de l'urbanisme. J'aurais voulu savoir ce que ce plan de zone apporte. Qu'est-ce qu'il modifie par rapport au plan de zone de sécurité actuel ? J'imagine qu'il y a déjà un. Quelles seront les conséquences à la fois pour les habitants, les propriétaires et les pilotes ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Le nouveau plan de zone de l'aéroport ne change pas grand-chose en termes de sécurité par rapport à la situation actuelle. Il y a principalement deux éléments dans ce document. Il y a une bande réservée en prolongement de la piste de décollage et d'atterrissage très proche de celle de l'ancien plan. Et puis, il y a une différence importante : une surface circulaire de hauteur fixe centrée sur la piste, qui est un dispositif du nouveau plan, qui fixe une distance de sécurité à 656 m sur un rayon de 2 km autour de la piste.

Par rapport à la ville, aussi bien en termes de projet urbanistique que de forêt, cela a pour conséquence que le projet de tour prévu dans le cadre du projet urbanistique des Plaines-du-Loup, quatrième étape du développement, devra être diminué, puisque la zone de sécurité diminue considérablement les hauteurs autorisées. Ce qui signifie que la tour, qui était relativement hypothétique, mais qui était présente dans le projet lauréat du concours d'urbanisme, ne pourra pas se réaliser. Il y a donc une perte de droit à bâtir sur ce projet. Ce n'est, semble-t-il, pas un problème. On a pris acte de cet élément. Cela a été intégré dans les planifications urbanistiques des Plaines-du-Loup. Le deuxième élément a trait à la forêt de Vernand, qui est en partie trop haute.

Concernant ces éléments, il nous apparaît que des solutions doivent maintenant être discutées avec l'Office fédéral de l'aviation civile de manière à ce que l'on puisse préserver ces forêts. On voit assez mal les raisons pour lesquelles on devrait, à cause de l'aérodrome, couper des forêts existantes. Des solutions doivent donc être trouvées. C'est pourquoi la Municipalité a fait opposition à ce nouveau plan de sécurité, de manière à ce qu'on puisse préserver les intérêts de la Commune de Lausanne, en l'occurrence, sur ce

plan, les intérêts en termes de nature et de forêts, les questions urbanistiques étant, pour nous, réglées.

Question

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Cette question orale s’adresse à M. le municipal David Payot. Elle porte sur la construction en cours d’environ 650 appartements dans le quartier des Fiches Nord à Lausanne. Des discussions au sein de la population laissent à penser qu’aucune infrastructure n’est, pour l’heure, prévue. La Municipalité peut-elle confirmer cette affirmation ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je peux infirmer cette crainte et indiquer qu’au contraire, il y a un projet de collège aux Fiches. Il s’agit d’un collège qui regroupe une douzaine de classes, une salle de gym et un APEMS de 84 places, qui a fait l’objet du crédit d’étude 2015/78.

Le plan des investissements prévoit quant à lui un crédit de 22 millions pour la construction du collège entre 2016 et 2019. J’imagine que la crainte exprimée par les futurs habitants tient au fait de ne pas voir ce bâtiment construit. A ma connaissance, le PPA est en cours d’approbation au niveau du Canton.

Il pourrait y avoir un manque de places pour les rentrées scolaires 2017 et 2018. Plusieurs solutions sont envisagées dans l’intervalle, qui peuvent être la répartition des élèves entre les collèges de Coteau-Fleuri et d’Isabelle-de-Montolieu, où ils se rendent actuellement, avec des installations de Portakabin sur une partie des terrains, ou l’utilisation de surfaces commerciales dans un immeuble de la SILL.

Il est à noter que les prévisions démographiques scolaires ne sont pas une science exacte, car si nous connaissons le nombre de logements construits, nous ne connaissons pas forcément le nombre d’habitants qui s’y trouveront, encore moins le nombre d’enfants et l’âge de ces derniers. On constate en général que les enfants à scolariser sont proportionnellement moins nombreux dans les logements nouvellement construits que dans les quartiers déjà existants. La solution sera donc affinée dans les mois qui viennent.

Question

M. Pierre Conscience (EàG) : – Ma question s’adresse à M. Pierre-Antoine Hildbrand et concerne un autre réseau d’anges gardiens, qui, lui, n’a pas vocation à se substituer à la force publique, mais, au contraire, en a fait les frais récemment. Le jeudi 15 septembre dernier, la police de sûreté vaudoise s’est présentée au domicile de trois parrains et marraines du Collectif R. Parmi eux, deux conseillers et conseillère communale – Léonore Porchet et moi-même.

Comme parrain et marraine, nous nous engageons à protéger des personnes menacées de renvoi dans le cadre des accords de Dublin. Cet engagement se traduit, entre autres, par le fait que nos parrainés ont élu domicile chez nous. Jusqu’alors, aucune personne n’avait été recherchée au domicile de parrains ou marraines du Collectif R. Une première donc que ces perquisitions de jeudi dernier, qui laissent craindre des récidives. Cette chasse à l’homme, ces tentatives d’intimidation sont parfaitement inacceptables au vu notamment du fort engagement citoyen envers les réfugiés dans notre Canton.

Ainsi, au nom du groupe Ensemble à Gauche, ma question porte non sur les événements de jeudi dernier, mais sur l’avenir. La Municipalité et les services de police de la Ville envisagent-ils de mener de telles perquisitions ? Si la Justice de Paix ou les autorités cantonales venaient à requérir l’aide de la police municipale, la Municipalité accepterait-elle de collaborer ? Cette question fait sens dans la mesure où le Conseil communal a voté le postulat Lausanne - ville refuge au printemps dernier qui, précisément, demande à la Municipalité de ne pas contribuer à quelque mesure de contrainte que ce soit à l’encontre de réfugiés menacés de renvoi dans notre Canton.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Comme vous l’avez fait remarquer, il s’agit d’appliquer des décisions de la Justice de Paix. Dans la répartition actuelle des rôles, et pour autant que l’on poursuive la situation telle qu’elle s’est produite ces cinq dernières années, la mise en œuvre de telles mesures, telles qu’elles sont requises par décision de la Justice de Paix, ont toujours été appliquées par la police de sûreté cantonale. Dès lors, la question de savoir quelle réponse hypothétique nous donnerions à une adjonction de justice d’effectuer certaines tâches peut rester ouverte. Mais il n’y a pas de raison que la pratique actuelle soit modifiée.

Question

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Je me permets de relayer une question de notre collègue Gaëlle Lapique qui, malheureusement, a un peu de retard. Elle s’adresse probablement au syndic, puisqu’il s’agit d’une thématique transversale. Il y a deux semaines, des vidéos et reportages dans les médias ont dénoncé plusieurs cas de maltraitance animale dans les élevages porcins vaudois. Quelques jours plus tard, Micarna et Bell, soit Migros et Coop, annonçaient mettre un terme à leurs relations commerciales avec l’éleveur incriminé. Qu’en est-il de la Ville de Lausanne ? Cette question est valable pour les restaurations scolaires, les réceptions protocolaires et les vernissages. Quels critères de qualité la Ville de Lausanne applique-t-elle – pour elle-même ou pour ses sous-traitants – pour sélectionner ses fournisseurs de viande de porc ? Répondent-ils tous à des labels de type IP-Suisse ou Bio ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Dans les réfectoires de lieux de vie enfantine – réfectoires scolaires, parascolaires et collectifs –, il y a une journée hebdomadaire sans viande et sans poisson. Le porc n’est pas la viande privilégiée dans les cuisines collectives lausannoises, notamment parce que l’alimentation est souvent trop riche en sel. Il peut cependant être servi, mais, de manière générale, pas plus d’une fois par semaine.

Je précise aussi que les préparations composées de viande, comprenant notamment des hormones ou traitées au chlore – je pense notamment aux nuggets industriels, par exemple – sont bannies des cuisines de restauration collective de la Ville de Lausanne. Si des nuggets sont servis, ce qui est parfois le cas, ils sont toujours préparés avec des produits de qualité.

Par ailleurs, comme vous le savez, puisque vous avez voté le rapport-préavis 2014/36, un « plan de restauration collective durable » est actuellement mis en place à Lausanne. En plus du repas végétarien hebdomadaire et de prescriptions de promotion de la santé, qui sont d’ores et déjà appliquées – je pense à la présence de fruits et de légumes frais à tous les repas –, d’ici 2018, l’assiette modèle sera composée de 70 % d’approvisionnement de proximité – moins de 70 kilomètres –, de 30 % de produits labellisés – pas exclusivement bio, mais de qualité –, et veillera à une qualité nutritionnelle conforme aux normes de la Société suisse de nutrition, en collaboration avec Fourchette verte. La situation évolue très positivement à Lausanne à l’initiative de la Municipalité, avec le soutien du Conseil communal, qui a voté le préavis 2014/36.

Suite au récent scandale du porc vaudois, l’analyse des factures des fournisseurs est en cours afin de contrôler que les porcheries incriminées n’ont jamais fourni de produits à la Ville de Lausanne ou à ses partenaires. Les porcheries en question ne sont, en tous les cas à ce jour, pas connues pour être des fournisseurs de la Ville.

Pour ce qui est des réceptions et des vernissages organisés par la Ville, s’agissant de produits carnés, nous avons trois fournisseurs : la ferme Vaney à Cugy, la Ferme Vaudoise à Lausanne et la boucherie du Gymnase à Pully. Ces fournisseurs sont connus pour leur qualité, leur ancrage dans la vie agricole locale, leur traçabilité et leur recours à une

production bio ou labellisée. Ce sont donc des partenaires de confiance, qui travaillent avec des fournisseurs qu'ils connaissent personnellement.

Toujours pour les questions de santé et de durabilité, l'apport en produits carnés est limité afin d'éviter une surconsommation polluante et dommageable à la santé. J'ajouterais encore que les domaines agricoles appartenant à la Ville de Lausanne ne comprennent évidemment pas de porcherie, ce qui n'exclut pas de pouvoir parfois engraisser quelques porcs, dans le respect de la nature et de l'animal et des prescriptions d'hygiène alimentaire. Par ailleurs, le domaine des Saugealles applique les directives IP-Suisse pour ses ruminants, et travaille donc en respect des normes les plus exigeantes. Voilà ce que je peux vous donner comme éléments, qui me semblent être rassurants.

En conclusion, je rappelle que l'immense majorité des éleveurs de ce pays respectent leurs animaux et travaillent en professionnels. Les directives IP-Suisse citées dans la question sont déjà appliquées par environ 650 éleveurs et 1200 engraisseurs de porcs en Suisse.

Question

M. Axel Marion (CPV) : – Ma question était la même que celle de M. Oberson, même si je l'aurais posée de manière plus neutre et objective. Néanmoins, M. le municipal Hildbrand ayant répondu, je renonce à aller plus loin.

Question

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Ma question s'adresse à M^{me} Germond, mais je n'en suis pas absolument sûre. Elle concerne l'ouverture à Grandson, la semaine dernière, d'une unité qui récupère toutes sortes de plastiques : le PET, les plastiques plus durs et les flacons. Je voulais savoir si la Ville de Lausanne avait prévu d'organiser prochainement le ramassage de ces plastiques afin de les valoriser.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La question de la filière des plastiques dans le recyclage de nos déchets est extrêmement importante aujourd'hui, puisque c'est l'un des matériaux les plus compliqués à recycler, car très complexe. Ce matériau peut prendre diverses formes : des flaconnages, des plastiques souples, des plastiques durs.

Nous avons appris aujourd'hui avec grand plaisir l'ouverture de cette usine dans le canton, qui permettra de recycler les flaconnages, mais pas les autres types de plastique, selon mes informations. La Municipalité étudie sérieusement la question. Tous les périmètres de gestion du Canton ont analysé cette question et cela ouvre des pistes très intéressantes qui nous permettront de mettre sur pied une filière de récupération des flaconnages. C'est donc bien dans ce sens que nous allons travailler.

Mais la Ville récupère déjà, dans les déchetteries mobiles, les plastiques sous toutes leurs formes. Il n'existe pas de filière pour certains types de plastiques : ces derniers sont valorisés dans une usine d'incinération et permettent de produire de la chaleur. Il s'agit parfois de la meilleure valorisation possible, même sur le plan du bilan écologique, mais ce n'est pas le cas des flaconnages. Donc, avec cette nouvelle filière, il nous sera possible de recycler les flaconnages, et une stratégie est en voie d'élaboration.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Depuis quelques mois, le chemin de Rovéréaz a été mis en sens unique à la montée, et ce à la grande satisfaction de nombre d'habitants du quartier, qui ont ainsi retrouvé une certaine tranquillité. Par contre, les habitants du petit chemin de Craivavers, qui rejoint le chemin de Fauvette au chemin de Rovéréaz, souffrent énormément du transfert de circulation. De très nombreux automobilistes prenant ce chemin pour rejoindre le chemin de Rovéréaz. Une pétition a d'ailleurs été déposée. Les riverains du chemin de Craivavers, chemin particulièrement étroit, puisqu'il ne permet pas un croisement des véhicules, demandent à la Municipalité de trouver une solution pour

préserver leur chemin et leur tranquillité, tout en n'étant pas contre la modification de circulation du chemin de Rovéréaz. Ils m'ont demandé d'être leur porte-parole ici. La Municipalité va-t-elle prolonger cet essai ? Pour le chemin de Craivavers, ne pourrait-elle pas envisager de le mettre en zone de bordiers autorisés ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Comme l'a bien expliqué M^{me} Longchamp, la partie supérieure du chemin de Rovéréaz a été mise en sens unique, ce qui a eu un effet tout à fait positif dans le secteur. Cette mesure a produit l'effet escompté, car près de la moitié du trafic de transit sur Rovéréaz a pu être reportée de façon satisfaisante sur les routes de desserte, dont la route d'Oron.

Des comptages très précis ont cependant montré qu'environ la moitié du trafic s'est effectivement reporté sur les chemins de Craivavers et Grangette. Nos services travaillent actuellement afin de trouver une solution à cette problématique et proposer les mesures complémentaires les mieux adaptées, qui permettront de boucler la boucle, soit d'avoir un nouveau schéma de circulation dont les effets sont positifs pour l'ensemble des habitants du secteur. C'est bien le but. La Municipalité souhaite préserver les habitants, et amener le trafic de transit, donc faire en sorte que l'accès à la ville se fasse par les voies prévues à cet effet.

Nos services étudient la question, et feront des propositions qui iront dans ce sens, que ce soit par le biais de nouvelles mesures de modération ou d'adaptations des sens de circulation sur l'un, voire les deux chemins. Ils ont pour mission de le faire au plus vite, car la Municipalité aimerait présenter une solution aux habitants concernés, tout en préservant la qualité de vie augmentée des personnes domiciliées au chemin de Rovéréaz.

Rapport sur la gestion municipale pour 2015 et réponse aux 7 observations de la Commission permanente de gestion

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de gestion.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur

Présidence : Jean-Daniel Henchoz.

Membres présents : Eddy Ansermet ; Florence Bettschart ; Maurice Calame ; Magali Crausaz-Mottier ; Gianfranco Gazzola ; Gianna Marly ; Roland Ostermann ; Blaise Michel Pitton ; Jacques-Etienne Rastorfer.

Membres excusés : Jean-Luc Chollet ; Nicole Graber ; Claude Nicole Grin ; Alain Hubler ; Claude-Alain Voiblet.

Membres absents : --

Membres de la Municipalité présents Daniel Brélaz (syndic) ; Florence Germond (directrice de finances et patrimoine vert) ; Oscar Tosato (directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale) ; Grégoire Junod (directeur de Logement et Sécurité publique) ; Marc Vuilleumier (directeur de Sports, Intégration et Protection de la population).

Membres de la

Municipalité excusés : Olivier Français (directeur de Travaux) ; Jean-Yves Pidoux (directeur des Services industriels).

PV Frédéric Tétaz.

=====

La Commission de gestion a formulé 7 observations à la suite des visites dans les services.

La Commission s'est réunie le 23 juin, pour rencontrer la Municipalité, examiner les réponses de celle-ci et discuter des réponses complémentaires. Au terme de cette discussion, 4 observations n'ont pas été maintenues, les réponses écrites et orales ayant été jugées satisfaisantes.

Je tiens ici à remercier les membres de la Commission, ainsi que le secrétaire qui ont travaillé de manière efficace et assidue.

Réponse refusée après explications complémentaires de la Municipalité (observations maintenues)

3^{ème} observation : La Municipalité est invitée à prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers soumis au futur Bureau des permis de construire.

La Commission attendait des précisions sur les moyens mis en œuvre par la Municipalité pour raccourcir les délais d'obtention des permis de construire. Le municipal en charge de cette direction étant absent, aucune question n'a pu lui être soumise. Les commissaires ont noté que cette observation avait déjà été formulée en 2012. Les réponses municipales d'alors sont restées sans effets pratiques durant les exercices 2013 et 2014. Les commissaires soulignent que la réponse municipale liste un certain nombre d'actions entreprises en 2015, mais qu'à la fin du premier semestre 2016, elles n'ont pas encore eu d'influence bénéfique et n'ont amélioré en rien les délais d'obtention des permis.

Au vote, la réponse est refusée par 7 voix pour le maintien de l'observation, 1 voix contre, et 2 abstentions.

Indétermination de la Commission de gestion sur les réponses après explications complémentaires de la Municipalité

5^{ème} observation : La Municipalité est invitée à respecter le délai au 30 juin 2016 voté par le Conseil communal pour répondre au postulat du 14 février 2012 de Florence Germond « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolier-ère-s de 5^e et 6^e année primaire (7-8P Harmos) ».

La Commission souligne que la Municipalité invoque chaque année de nouvelles raisons pour reporter la réponse à ce postulat.

Au vote, par 4 voix pour le maintien de l'observation, 4 voix contre, et 2 abstentions, la Commission de gestion n'a pas pu se déterminer quant au maintien de l'observation.

7^{ème} observation : La Municipalité est invitée à se doter rapidement d'un règlement définissant le fonctionnement du Service de la révision. Ce dernier devrait faire l'objet d'un préavis qui pourrait ainsi être approuvé par le Conseil communal.

La Commission souhaitait qu'un règlement soit rédigé en lieu et place d'une directive, afin que le texte soit soumis au Conseil et que celui-ci puisse se prononcer à son sujet, voir l'amender. La Municipalité invoque la souplesse de la directive, lui permettant de corriger rapidement tout effet indésirable du cadre enfin posé. Elle note également que selon son interprétation de la Loi sur les communes, cette réglementation est de sa compétence.

Au vote, par 5 voix pour le maintien de l'observation, 5 voix contre, la Commission de gestion n'a pas pu se déterminer quant au maintien de l'observation.

Déterminations de la commission

- Les réponses aux observations n° 1, 2, 4 sont acceptées à l'unanimité par les personnes présentes. Les observations ne sont pas maintenues.
- La réponse à l'observation n° 6 est acceptée par 4 oui, 3 non et 3 abstentions. L'observation n'est pas maintenue.
- La réponse à l'observation n° 3 est refusée. L'observation est maintenue.
- Sur les réponses aux observations n° 5 et 7, la commission n'a pas pu se déterminer.

Conclusions

La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal de Lausanne à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2015 ;
- vu les observations formulées par ladite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

Décide :

d'approuver la gestion de la Municipalité de 2015,

d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion,

d'accepter les réponses aux observations : 1, 2, 4, et 6.

de refuser la réponse à l'observation : 3.

Elle laisse le Conseil communal se déterminer sur les réponses aux observations 5 et 7.

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), président rapporteur de la Commission permanente de gestion : – Tout en étant conscient qu'en mettant encore la pression sur les commissaires ce rapport aurait pu être évoqué avant la fin de la précédente législature, je me dois de dire que, compte tenu de la campagne liée aux élections, les commissaires ont agi avec beaucoup de diligence, ce qu'il sied de saluer. En prenant en compte la fin des visites le 27 avril et les réponses aux observations de la Municipalité, ayant aussi agi dans un temps record en les déposant le 9 juin 2016, le pari tendant à traiter cet objet avant le 30 juin 2016 devenait quasi impossible. Fort du proverbe « mieux vaut tard que jamais », je remercie le Bureau de l'avoir inscrit à l'ordre du jour de ce soir.

Vous avez eu tout loisir de parcourir ce document et je m'abstiens de vous en imposer la lecture. En revanche, je tiens, une nouvelle fois, à exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des commissaires et à l'administration, qui ont porté tout leur soin à la mise au point des rapports et à la rédaction de ce document.

La discussion est ouverte.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Le président de la Commission de gestion de l'année dernière a déjà dit l'important travail qui a été fait ; je ne vais pas y revenir. Il a également mentionné que la Commission de gestion avait fonctionné de façon plus rapide que d'habitude. Je veux, sur ce point, préciser le but que cherche à atteindre la Commission de gestion depuis quelques années. Traditionnellement, durant de longues années, ce type de rapport était traité, dans le meilleur des cas, dans la dernière séance de décembre, dans le pire des cas, lors de l'année qui suivait. Nous cherchons maintenant à présenter ce rapport pour la séance de juin, c'est-à-dire beaucoup plus tôt dans l'année, de façon à ce qu'il puisse dorénavant être étudié avec les comptes – si l'on arrive à tenir ce

délai. C'est dire que nous devons travailler à une plus grande vitesse que cela n'a été le cas durant de très nombreuses années. Cette année, la Commission de gestion a fait sept observations auxquelles la Municipalité – de la législature précédente – a répondu. C'est moins que les années précédentes. Je dois la remercier pour le travail accompli et pour avoir répondu rapidement, comme l'a dit notre président.

Néanmoins, j'ai un désaccord avec les conclusions, et je souhaite également orienter la discussion, puisque nous avons deux observations pour lesquelles la commission ne s'est pas déterminée. Je présenterai un amendement, au nom du groupe socialiste, concernant trois observations qui n'ont pas trouvé une réponse satisfaisante aux yeux de la Commission de gestion.

Les trois observations ne traitent finalement pas de points d'une extrême importance pour la gestion de la Municipalité. Pour ce qui est de l'observation 5, il s'agit d'un délai qui n'a pas été respecté ; nous y reviendrons dans le rapport sur les objets en suspens cet automne. Nous avons un désaccord sur la nature de la réponse à la septième observation. Il s'agissait, pour la Commission de gestion, de demander qu'un règlement soit fait pour définir le fonctionnement du Service de la révision. La Municipalité a très bien expliqué, à notre sens – au sens de ceux qui souhaitent accepter la réponse –, qu'il s'agit d'une compétence municipale. La Municipalité a déjà transmis, ce printemps, une directive qui règle la question. Du point de vue du groupe socialiste, cet objet est maintenant réglé et il n'y a pas lieu de maintenir l'observation.

Enfin, la réponse à la troisième observation n'a pas trouvé grâce aux yeux de la majorité de la Commission de gestion. Il s'agissait de faire une forte remarque par rapport à la façon et aux délais utilisés par le Bureau des permis de construire pour traiter les dossiers. Je rappelle qu'il s'agit de la gestion de 2015. Nous avons eu, durant la campagne électorale, des remarques sur la façon dont un certain nombre de bureaux de l'administration fonctionnaient et rendaient, ou ne rendaient pas, les services que le citoyen était en droit d'attendre. La nouvelle Municipalité a pris un certain nombre de mesures, parmi lesquelles le rattachement de ce Bureau des permis de construire au dicastère du syndic. A notre sens, il s'agit d'un signe fort, qui montre l'importance maintenant accordée à ce bureau. Nous estimons donc, avec toutes les remarques et commentaires dans la réponse de la Municipalité ce printemps déjà, que cette observation n'a pas lieu d'être maintenue et que la réponse municipale peut être acceptée.

Ainsi, nous arrivons à des conclusions quelque peu différentes de celles présentées dans le rapport de la commission, au sens où nous suggérons que le plénum accepte les réponses à toutes les observations, et donc n'en maintienne aucune. Je dépose donc un amendement.

Amendement

décide :

- d'approuver la gestion de la Municipalité de 2015,
- d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion,
- d'accepter les réponses aux observations : 1, 2, 3, 4, 5, et 6 et 7.
- ~~- de refuser la réponse à l'observation : 3.~~
- ~~- Elle laisse le Conseil communal se déterminer sur les réponses aux observations 5 et 7.~~

M. Alain Hubler (EàG) : – J'interviendrai uniquement sur la septième observation, qui a été refusée, qui concerne le Service de la révision et son règlement. J'interviens sur cet objet, parce que je suis à l'origine de cette observation – nous le sommes, avec mon binôme –, et que c'est une observation qui a déjà été faite plusieurs fois les années précédentes.

Le Service de la révision est un organe de contrôle interne et externe. M. Rastorfer nous explique qu'il existe une directive municipale. Il affirme qu'ainsi, tout va bien. Certes, il y a eu un gros progrès, puisqu'auparavant, les missions du Service de la révision n'étaient pas clairement identifiées. Il n'empêche qu'un règlement voté par le Conseil communal

permet de donner une certaine garantie et une crédibilité, non pas au contrôle externe de la révision, donc concernant les institutions subventionnées, par exemple, mais sur l'impartialité du contrôle interne. Autrement dit, en langage simple, plus le Service de la révision est indépendant de la Municipalité ou d'un municipal en particulier, mieux c'est. Et si c'est inscrit dans un règlement, encore mieux.

Il n'empêche que oui, M^{me} Germond a fait avancer le dossier, la directive municipale est née, et c'est une très bonne chose. Mais il serait bien que, dans les années à venir, la Municipalité se dote d'un véritable règlement, qui aurait été voté et discuté dans le cadre de ce Conseil. C'est pourquoi j'ai personnellement refusé la réponse à cette observation. Donc non, monsieur Rastorfer, l'affaire n'est pas réglée, ce n'est pas si simple. Tout n'est pas au point. Je pense qu'il ne faut pas aller dans le sens de l'amendement de M. Rastorfer, mais il faut refuser cette observation, comme l'a fait la Commission de gestion, c'est-à-dire maintenir le statu quo par rapport aux conclusions.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – En tant que membre de la Commission de gestion, je dois avouer que l'intervention de M. Rastorfer me laisse en peu pantoise. On a quand même discuté longuement en Commission de gestion, et je trouve dommage de jeter tout ce travail par un plat de la main.

Ces observations ont souvent été faites dans un but, soit non seulement d'attirer l'attention sur certains objets, mais aussi de garder une trace. Alors, si on décide d'accepter toutes les observations, cela veut dire qu'il n'y aura plus du tout de trace de ces éléments. Pour moi, il est important d'avoir une trace écrite qui démontre que la Commission de gestion s'est déjà posé des questions sur certains points et aimerait que les choses avancent.

Je suis sous-commissaire à la Direction des écoles. L'observation qu'on a faite sur le postulat de M^{me} Germond a été déposée en 2012 ; on n'a toujours pas de réponse. Cela amène tout de même un certain nombre de questions, et c'est vrai qu'on peut attendre de la Municipalité que les choses avancent. Personnellement, je tiens à ce que l'observation soit maintenue. J'espère que le Conseil communal suivra la position du groupe PLR, qui est de maintenir ces observations telles qu'elles figurent dans le rapport de notre cher président.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je modère les propos de mon collègue Rastorfer. Je n'ai pas l'impression que le fait de transférer le Service des permis de construire à M. Junod accélère le traitement des dossiers. Ce service est surchargé et il est temps d'externaliser certaines tâches, telles que les mises à l'enquête de places de parc, de velux, de couleurs de façades, ou autres demandes mineures.

M. Pierre Ethenoz (PLR) : – Je me permets de revenir sur la fonction et le rôle du contrôle des finances, sujet que je connais particulièrement bien. Si on parle de contrôle des finances, on doit bien séparer deux choses. Il y a le contrôle interne à disposition d'une municipalité, et Dieu sait si j'ai eu l'occasion de travailler avec le contrôle des finances ; je peux certifier qu'à ma connaissance, il fait très bien son travail. Et puis, il y a un rôle de contrôle externe, qui s'exerce quand il fait des interventions de contrôle auprès d'entités subventionnées ou de sociétés affiliées à la Ville de Lausanne ou à d'autres entités communales.

Le problème se pose lors d'activités externes, notamment le contrôle des comptes de la Commune. Dans ce cas, la Commune de Lausanne mandate son propre contrôle des finances pour contrôler des comptes, ce qui n'est pas correct en matière de séparation des fonctions et de gouvernance. Toutes les normes internationales, celles de l'*International Organisation of Supreme Audit Institutions* (INTOSAI) en particulier, précisent ceci de manière tout à fait juste, en disant que « l'organe de révision doit être externe à celui qui contrôle ».

Je n'ai pas connaissance de la directive municipale, et en l'absence de cette directive, je ne peux qu'abonder dans le sens de M. Hubler, en disant qu'il faut bien séparer les fonctions et que le Conseil communal doit se saisir de cette question. En effet, l'organe délibérant

qu'on représente dans cette salle devrait aussi pouvoir mandater le contrôle des finances pour des affaires particulières, et ce même contrôle des finances devrait rapporter au pouvoir législatif. Pas mal de communes de Suisse ont mandaté des fiduciaires pour faire le contrôle de leurs comptes annuels pour des raisons purement de gouvernance. Je pense donc qu'il faut réfléchir à ce sujet et ne pas classer ce dossier aussi rapidement.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Je reviens sur l'observation N° 3 et sur la réponse de la Municipalité. Après discussion avec de nombreux architectes, ce n'est pas vraiment un problème informatique du logiciel qui va nous permettre de raccourcir le délai de traitement des dossiers. Ces architectes relèvent un véritable problème de regard de ce bureau sur les projets de construction. Ils n'ont souvent affaire qu'à des juristes, qui n'ont souvent pas une vision globale de ces projets, et non à des architectes. Il faut vraiment un changement de philosophie dans ce service.

D'autres éléments sont précisés dans la réponse de la Municipalité. Mais le fait que ce soit seulement à l'étude et non déjà en place me pose problème. J'ai de la peine à comprendre comment est géré ce service aujourd'hui. On parle de discussions avec la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Comment se fait-il que cela ne soit pas déjà mis en place ? Le *benchmark* avec d'autres services et la recherche de coûts superflus liés aux doublons sont le b.a.-ba de la gestion d'un service ou d'un département. Cela aurait dû être mis en place bien avant. Je suivrai donc la recommandation de la Commission de gestion de refuser cette réponse de la Municipalité.

M. Grégoire Junod, syndic : – Pour une fois, je dois donner raison à M. Gaudard. (*Rumeurs dans la salle.*) C'est vrai que le rattachement du Bureau des permis de construire à mon dicastère en tant que tel n'accélère pas les procédures, je dois bien le reconnaître. Donc, à cet égard, cela m'est un peu égal si vous deviez refuser la réponse à cette observation et considérer que vous attendez le moment où, je l'espère, des mesures effectives des résultats en matière d'accélération des procédures auront été mises en place ; c'est une question d'appréciation.

Ce qui est clair, c'est qu'on a annoncé une série de mesures, et on en annoncera aussi d'autres dans le cadre du programme de législature. On va bientôt commencer un travail d'analyse, de comparaison des modes de fonctionnement, à la fois sur la manière dont travaillent les communes vaudoises et la manière dont travaillent d'autres communes suisses, avec quelques différences, puisque d'autres communes suisses travaillent avec un cadre légal différent au niveau du canton, ce qui n'est pas le cas pour les autres villes vaudoises. On va engager un travail pour tenter d'accélérer le traitement des permis de construire dans la limite des compétences qui sont les nôtres, parce que, vous le savez aussi bien que moi, monsieur Gaudard, la Commune a une partie de compétences en matière d'octroi des permis de construire, mais une autre partie importante a trait aux services cantonaux en charge de réaliser la synthèse CAMAC.

Donc, quelle que soit l'issue que vous réservez à cette observation, je peux vous dire que nous nous sommes effectivement engagés dans un processus qui doit nous permettre d'améliorer l'analyse des permis de construire, de limiter autant que possible les activités bureaucratiques et de pouvoir nous concentrer sur ce qui doit être fait dans les limites des compétences qui sont les nôtres. Mais j'espère que nous pourrons, avec les mesures que nous envisageons de prendre, trouver des solutions pour être plus rapides.

Sur la question du contrôle communal des finances, j'aimerais d'abord dire que nous avons pris une série de mesures importantes, par les directives municipales ; « directives », c'est le nom que l'on donne à un règlement de compétences municipales. Il s'agit donc bien de dispositions réglementaires qui ont été adoptées par la Municipalité, de manière à clarifier les missions du contrôle communal des finances, à le séparer de la Direction des finances et à le rattacher administrativement à la direction du syndic, mais uniquement administrativement. Il est entièrement autonome dans ses tâches et dans ses fonctions. On est allé extrêmement loin dans l'autonomie, ce que, semble-t-il, vous souhaitiez dans le

cadre de ce Conseil communal et de la Commission de gestion. Il nous semble que la solution proposée répond pleinement aux préoccupations de la Commission de gestion.

J'entends M. Ethenoz dire que c'est un scandale que la Commune de Lausanne ne fasse pas vérifier ses comptes par un réviseur externe. Je vous dirais, monsieur Ethenoz, qu'il en est de même à l'Etat de Vaud. J'ai siégé quelques années à la Commission des finances. Le rapport de révision, comme dans beaucoup de collectivités publiques, est effectué par son propre service de contrôle des finances, qui bénéficie, par une base réglementaire, de dispositions qui lui permettent d'avoir une indépendance qui doit être la sienne. Mais vous savez aussi, monsieur Ethenoz, et je ne referai pas ici l'historique, que l'on a pu voir par le passé des services trop autonomes qui pouvaient se donner des missions qui dépassaient un peu leur cadre. Le règlement que nous avons mis en place à Lausanne cadre bien avec ce que doivent être les missions d'un contrôle communal des finances.

Voilà pourquoi je vous invite, mesdames et messieurs les conseillers, à accepter la réponse municipale et à vous donner aussi le temps, au sein de ce Conseil, en particulier au sein des commissions de contrôle, de voir comment ce règlement fonctionne. Vous pourrez clairement apprécier le travail du contrôle communal des finances et son autonomie – c'est d'ailleurs votre rôle au sein de la Commission de gestion – à l'aune de ce nouveau règlement. Faites un bilan dans deux ou trois ans de la manière dont cela fonctionne, ou avant si vous voyez des dysfonctionnements. Mais il m'apparaît que nous avons pris des mesures de nature à garantir l'autonomie du Contrôle communal des finances et à permettre un fonctionnement qui répond pleinement aux remarques formulées par la Commission de gestion. M. Rastorfer l'a dit, me semble-t-il, tout à fait clairement tout à l'heure. Je vous invite à accepter la réponse à cette observation.

M. Alain Hubler (EàG) : – Monsieur le syndic, je n'ai pas dit que la directive municipale ne permettait pas de cadrer sérieusement et de préciser le travail de la révision. Probablement que cette directive est parfaitement correcte. Je ne saute pas en l'air sur le fait que la révision serait liée pieds et poings à Dieu sait qui. Ce n'est pas du tout le problème. Le problème c'est qu'auparavant, n'importe quel réviseur qui aurait vu comment le service de révision travaillait aurait pris peur. Les réviseurs qui travaillent dans de grandes entités s'affolaient assez vite en voyant le manque de clarté des missions.

Maintenant, dans l'optique de ce que dit M. Ethenoz, et sans dire que ce qui se passe à Lausanne est un scandale – vous avez tout à fait raison, il n'y a pas de scandale –, l'idéal serait que ce règlement, qui est de votre compétence, car ce sont des directives, mais que nous avons aussi la compétence d'établir sous forme de règlement, puisque le Conseil communal fait les règlements, permettrait d'adouber et de graver dans le marbre cette indépendance que vous avez introduite récemment. Il ne s'agit pas de confisquer des compétences municipales, mais d'asseoir ce travail.

Dans votre réponse, il est dit qu'une directive municipale peut être changée plus rapidement qu'un règlement, ce qui n'est pas rassurant, puisque, si la Municipalité peut changer ses directives au gré du vent, cela induit un message négatif sur l'indépendance du Service de la révision. J'incite donc ce plénum, au nom du groupe Ensemble à Gauche, à refuser cette septième observation.

M. Pierre Ethenoz (PLR) : – Je m'adresse au syndic pour simplement lui demander de ne pas travestir mes propos. Je n'ai jamais, absolument jamais prononcé le mot « scandale ». Bien au contraire. Il ne faut pas trouver des scandales où il n'y en a pas.

Maintenant, vous faites le parallèle avec le Contrôle cantonal des finances. Vous avez eu la chance, monsieur le syndic, de voter une loi comme député. Mais une loi cantonale votée par le Grand Conseil n'a pas valeur de directive municipale, du moins à mon humble avis. On pourrait demander aux juristes ce qu'ils en pensent, mais j'imagine qu'ils seront du même avis que moi. Donc, le Contrôle cantonal des finances est indépendant, il est vrai – j'ai d'ailleurs été un des rédacteurs de cette loi à l'époque –, et c'est la loi votée par le Grand Conseil qui lui donne cette indépendance. C'est quand même différent d'une

directive votée par la Municipalité. J'abonde donc dans le sens de M. Hubler pour dire qu'il faut refuser cette réponse municipale.

La discussion est close.

Le président : – Un amendement a été déposé. D'entente avec l'auteur, M. Rastorfer, nous allons vous proposer une méthode de vote qui le satisfait et qui ne nécessite pas d'ouvrir la discussion sur cet amendement ni de le voter.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), président rapporteur de la Commission permanente de gestion : – L'observation 1 a été acceptée à l'unanimité. L'observation 2 a aussi été acceptée à l'unanimité. La 3^e observation a été refusée par 7 voix contre 1 et 2 abstentions ; la commission a donc proposé de la maintenir l'observation. La 4^e observation a été acceptée. La 5^e observation a été laissée au libre choix de la Municipalité, d'après mes souvenirs. La 6^e observation a été acceptée et la 7^e observation a été laissée au libre choix de la Municipalité, pour en faire le meilleur usage possible.

Le président : – Comme vous pouvez le constater à l'écran, nous allons voter cinq fois. Premièrement, nous allons voter les conclusions n^{os} 1 et 2, soit d'approuver la gestion de la Municipalité pour 2015 et le rapport de la Commission permanente de gestion. Ensuite, nous allons voter pour accepter ou refuser les réponses aux observations n^{os} 1, 2, 4 et 6. Nous voterons séparément les réponses aux observations n^{os} 3, 5 et 7.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les conclusions N^{os} 1 et 2 sont adoptées par 67 voix et 4 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les réponses aux observations N^{os} 1, 2, 4 et 6 sont acceptées à l'unanimité, soit par 76 voix.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La réponse à l'observation N^o 3 est refusée par 36 voix contre 26 et 13 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La réponse à l'observation N^o 5 est acceptée par 36 voix contre 35 et 5 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La réponse à l'observation N^o 7 est refusée par 37 voix contre 34 et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion en 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2015 ;
- vu les observations formulées par dite commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité en 2015 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2015 ;
3. d'accepter les réponses aux observations n^{os} 1, 2, 4, 5 et 6 ;
4. de refuser les réponses aux observations n^o 3 et 7.

Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Pour une ‘grenette solaire’ à la place de la Riponne »

Rapport

Membres de la commission : MM. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur, Vincent Brayer (Soc.), Daniel Bürgin (UDC), Johann Dupuis (La Gauche), Guy Gaudard (PLR), Philippe Lenoir (PLR), Philippe Mivelaz (Soc.), Nkiko Nsengimana (Les Verts).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels.

Rapport polycopié de M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur

Président-rapporteur : M. Vincent Rossi (Les Verts)

Membres :
M. Nkiko Nsengimana (Les Verts)
M. Philippe Mivelaz (Socialiste)
M. Vincent Brayer (Socialiste)
M. Guy Gaudard (Libéral-Radical)
M. Philippe Lenoir (Libéral-Radical) en remplacement de
Mme Florence Bettschart-Narbel
M. Daniel Bürgin (UDC)
M. Johann Dupuis (La Gauche)

Excusés :
Mme Sarah Neumann (Socialiste)
M. Jean-Daniel Henchoz (Libéral-Radical)

Municipalité et administration
M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels
M. Patrick Etournaud, chef du Service des routes et de la
mobilité de Direction des travaux
M. Nicolas Waelti, secrétaire général des SiL, pour les notes
de séance

Lieu : Salle de conférences des SiL, rue de Genève 34 - 1^{er} étage

Date : le 27 avril 2016

Début et fin de la séance : 8h00 - 9h30

Ce postulat propose un réaménagement de la Place de la Riponne de manière à améliorer sa convivialité et son aptitude à recevoir de grands événements. Le projet qui pourrait en résulter devrait intégrer de manière exemplaire des panneaux solaires photovoltaïques. Comme relevé par le postulant lui-même, l'aspect énergétique de l'idée est secondaire par rapport à l'aspect urbanistique.

En préambule, il est rappelé que ce postulat s'inscrit dans la continuité des évolutions récentes : d'une part l'évolution sur le terrain initiée par l'arrivée du m2, l'ouverture de la buvette de la *Grenette*, les aménagements de Lausanne Jardins 2014 et la présence des « food-trucks », qui font que la Riponne n'est plus tout à fait le vilain petit canard urbanistique recevant la visite des écoles d'architecture du monde entier¹. Continuité d'autre part dans les réflexions qui ont eu lieu depuis que Mme Zamora a souhaité un pôle culturel à la Riponne, et relatées dans le rapport-préavis 2015/87 qui répondait notamment au postulat de Mme Magali Zuercher « Pour un réaménagement de la place de la Riponne ». Cette réponse indiquait également que le réaménagement de la place de la Riponne sera pris en compte dans le cadre du nouveau plan directeur communal et qu'une restructuration des accès au parking était envisageable.

Cette restructuration des accès constitue le principal point d'achoppement des commissaires.

¹ Selon les propos d'un architecte tenus auprès du rapporteur en marge de la commission.

Restructuration des accès au parking

La proposition du postulant Mivelaz consiste à supprimer la coupure de l'espace public créée par les accès routiers au Nord de la place. Actuellement, le trafic peut transiter à travers la place de la Riponne, entre l'avenue de l'Université au Nord et l'extrémité de la rue du Tunnel au Sud. M. Mivelaz propose de maintenir les accès au parking public uniquement par le Sud (y compris l'accès en trémie sur la rue du Tunnel). Au Nord de la place, seul la boucle d'accès au parking de l'administration cantonale par la rue des Deux-Marchés serait maintenue (flèche jaune sur le plan de M. Mivelaz présenté en séance et reproduit ci-après). L'espace ainsi gagné (surface jaune) pourrait être couvert par une grenette (emprise en traitillés rouge sur le plan), sur piliers légers.

La suppression des accès routiers permet de créer une zone piétonne unifiée et la grenette de disposer d'une zone couverte pour diversifier les usages de la place.



Plan de la Place de la Riponne illustrant la proposition du postulant. La « grenette solaire » se tiendrait sur les traitillés rouges.

Un commissaire rappelle que lors de la manifestation Lausanne Jardins 2014, l'accès Nord du parking public avait été supprimé durant quelques jours et que cela avait entraîné d'énormes bouchons le premier jour, nécessitant un réglage des feux de circulation. A cette occasion, une pétition pour le maintien de cet accès avait eu gain de cause. Aux yeux de ce commissaire, la proposition du postulant doit prendre en compte un maintien de l'accès Nord au parking.

Cette posture est soutenue par au moins un autre commissaire, qui indique que la couverture proposée n'est pas incompatible avec un maintien de cet accès par le Nord, si on se contente de la surface piétonne gagnée sur le dessus de la construction.

D'autres personnes au contraire adhèrent à l'idée de tranquilliser la Place en supprimant le transit de véhicules motorisés individuels, idée qui est au cœur du postulat.

Plusieurs commissaires relèvent enfin que cette proposition doit être traitée dans le cadre de la réflexion globale de la restructuration du trafic sur la Place du Tunnel, car cela impacte l'accès depuis la rue Pierre Viret, la Place du Nord, la rue de la Borde et depuis la rue du Valentin.

Le Municipal souligne que c'est bien évidemment dans ce cadre global que la Municipalité entend traiter ce postulat, puisqu'elle est en train de redéfinir la circulation sur la « petite ceinture » et prévoit de ce fait même une « zone particulière » sur le tronçon Sud de la rue du Tunnel.

Du point de vue procédural, le postulant relève que la place de la Riponne est du domaine public communal et qu'elle est affectée en zone d'utilité publique. La construction d'une grenette solaire est donc possible sans révision du plan d'affectation. Le réaménagement des accès routiers devrait faire l'objet d'une procédure routière. Le parking dispose d'un droit de superficie (trait noir en gras sur le plan) accordé par la Ville, qui a été renouvelé récemment. Le propriétaire devrait donc être associé à la réflexion.

Construction de la « grenette solaire »

Selon le postulant, la hauteur de la grenette solaire devrait permettre de maintenir la vue sur le Palais de Rumine depuis le « balcon » de la rue du Tunnel et inversement sur l'église méthodiste depuis la place de la Riponne afin de limiter l'impact de la structure sur l'espace public. Cette grenette pourrait accueillir une scène pour des manifestations ou protéger le marché des brocanteurs et autres manifestations des intempéries et des canicules estivales.

Surtout, les panneaux solaires devraient faire l'objet du cahier des charges dès le départ, de sorte à trouver une solution architecturale originale, par exemple avec des panneaux solaires photovoltaïques transparents, des tuiles solaires colorées ou d'autres innovations. Cette grenette innovante deviendrait ainsi une vitrine pour l'intégration architecturale du photovoltaïque.

Toujours selon le postulant, les détails du projet devraient faire l'objet d'un concours d'idées puis d'architecture. L'Espace Romandie pourrait faire partie de la réflexion pour disposer d'un pôle culturel.

Ces propositions ne soulèvent aucune objection. La curiosité d'un commissaire concernant la production électrique qu'on pourrait escompter de cette installation est promptement assouvie par une rapide estimation du Municipal : on peut espérer tirer 100 kW de la surface à disposition, pour une production de l'ordre de 100'000 kWh/an, soit la consommation d'une trentaine de ménages lausannois.

Interprétation large du postulat

En prenant un certain recul, au vu des réaménagements prévus à la place du Tunnel, un commissaire se demande si la proposition du postulant n'est pas un peu trop précise, alors que d'autres solutions sont envisageables pour réaménager la Place de la Riponne. Cette remarque remporte une adhésion large, incluant celle du postulant qui admet que son postulat peut être compris comme une piste de réflexion.

Le Municipal indique que, comme la Commission, il interprétera ce postulat comme une demande à « trouver une solution » urbanistique pour la Riponne, on y insérant une dimension photovoltaïque, et non dans un sens restrictif. Les commissaires concluent la séance en espérant ainsi que cette Place verra bientôt le soleil au bout du tunnel.

Conclusions de la commission : La commission propose de transmettre le postulat à la Municipalité.

Au vote, la prise en considération du postulat de M. Mivelaz est acceptée par:

5 « Oui »
0 « Non »
3 « Abstention »

Discussion

M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Cette initiative fait suite au postulat de M^{me} Magali Zuercher pour un réaménagement de la place de la Riponne déposé le 9 juin 2009. M^{me} Zuercher proposait de mener une réflexion sur les différents fronts bâtis de cette place, notamment sur la rue du Tunnel. Elle relevait l'importance de préserver au centre de la ville un vaste espace vide permettant d'organiser, outre le marché, des manifestations nécessitant des surfaces importantes et d'envergure, ce qui est un atout. La place de la Riponne est souvent décriée.

M^{me} Zuercher évoquait également la réorganisation des accès au parking et des tracés des voies qui empiètent sur la place, notamment la suppression du transit. Le rapport-préavis 2015/87, que ce Conseil a adopté à la fin de la dernière législature, a répondu au postulat de M^{me} Zuercher. Ce rapport-préavis annonce les lignes directrices du futur Plan directeur communal, qui vont dans le sens de la postulante, notamment une restructuration des accès au parking et une programmation du front ouest de la place. C'est dans ce contexte que ce postulat propose d'étudier la faisabilité de structures permettant d'accueillir des manifestations régulières et une partie du marché, offrant un abri pour les brocanteurs, par exemple, ou pour des événements exceptionnels, comme une infrastructure de base pour un dispositif de scène.

Pourquoi associer ce projet à une centrale photovoltaïque ? Aujourd'hui, tout projet de nouveau bâtiment doit prendre en compte des critères d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables. La Loi vaudoise sur l'énergie nous y incite. Le petit défi que voudrait lancer ce postulat est de faire de l'énergie photovoltaïque le thème central du projet. On pourrait imaginer un concours d'idées associant architectes et spécialistes.

Notre ville accueille aussi l'EPFL, qui comprend une faculté de l'environnement naturel, architectural et construit, où l'on vise à favoriser la collaboration entre architectes et ingénieurs. C'est également à l'EPFL que le professeur Michael Graetzel a développé ses panneaux solaires, inspirés par la photosynthèse des plantes ; ce sont des panneaux qui présentent de grandes qualités esthétiques. J'imagine assez bien que ce postulat inspire un travail d'atelier ou des diplômés dans cette école, qui m'est chère pour y avoir passé pas mal d'années.

La commission du Conseil ainsi que le représentant de la Municipalité plaident pour une interprétation large du postulat. Cela me va très bien. Cette proposition doit être intégrée à une réflexion plus large du réaménagement de la place de la Riponne, et en particulier du front ouest.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je dois avouer que les Verts avaient été quelque peu surpris à la lecture du postulat de M. Mivelaz, d'autant plus que son auteur est un professionnel de l'aménagement du territoire. Ses propos de ce soir ont plutôt tendance à nous rassurer, de même que les conclusions de la commission.

En effet, nous avons affaire à une proposition architecturale très précise, la construction d'une couverture partielle de la place de la Riponne par une structure accueillant des panneaux photovoltaïques. Si nous saluons, bien entendu, l'envie de promouvoir l'énergie photovoltaïque, l'idée de M. Mivelaz peut être étudiée parmi d'autres. Mais les Verts estiment que la place de la Riponne mérite que l'on prenne un peu de recul et que l'on mène une très large réflexion urbanistique, plutôt dans le sens du postulat de M^{me} Zuercher, que M. Mivelaz a d'ailleurs évoqué, et aussi des réponses de la Municipalité, avec les lignes directrices du PDCOM.

Actuellement, 30 % de la surface de la place de la Riponne est occupée par des voitures, essentiellement des espaces consacrés à la circulation, ce qui pèse considérablement sa

fonctionnalité et sa qualité. Une restructuration des accès au parking est donc, pour nous, un prérequis indispensable à une requalification de cet espace public majeur. Par exemple, on peut reporter les entrées et les sorties du parking sur la rue du Tunnel, comme évoqué dans le cadre des travaux de révision du PDCom. Il a aussi été évoqué dans ce cadre l'idée de construire un nouveau bâtiment le long de la rue du Tunnel, ce qui pourrait présenter un intérêt et aurait l'avantage de recadrer un peu la place et d'offrir deux niveaux de rez-de-chaussée animant l'espace public : un sur la rue du Tunnel et un sur la place de la Riponne. Cela donnerait une véritable vie permanente à cette place, et pas seulement lors d'événements ponctuels.

Ces deux idées ne constituent toutefois que des exemples de ce qui pourrait être imaginé pour la place de la Riponne, de même que la proposition de M. Mivelaz, montrant avant tout que la réflexion mérite d'être la plus ouverte possible et de ne pas se limiter à la construction d'une couverture partielle de la place.

Enfin, l'espace public concernant le plus grand nombre, d'autant plus dans le cadre de la place de la Riponne, nous souhaitons que les réflexions soient accompagnées d'une démarche participative. Comme l'ont exprimé M. Mivelaz et la commission, c'est bien dans le sens de ce que nous avons décrit précédemment que les Verts acceptent la prise en considération du postulat, et non dans le sens relativement restrictif de sa demande.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Tout d'abord, une correction à ce postulat : sous la Riponne coule la Louve et non le Flon. Les deux cours d'eau se rejoignent à Pépinet ; ils sont donc confluents. J'ajoute que la Louve est propre depuis 2006, parce qu'elle est séparée des eaux usées et qu'elle coule à peu près à dix mètres de profondeur. D'ailleurs, on peut modifier son débit au troisième étage des sous-sols du parking de la Riponne.

Comme un dessin vaut mille mots, j'ai essayé de comprendre le projet de notre collègue et d'en faire, avec le plus d'honnêteté possible, un photomontage très approximatif, au plus simple, selon la description. Je précise qu'il faudrait environ un pilier tous les 5 m pour une surface de 20 m sur 35, afin d'obtenir une résistance de toiture suffisante et une épaisseur raisonnable. (*Un photomontage est projeté.*) L'ouvrage devant résister à la pression de la neige, le dimensionnement me paraît très difficile à réaliser dans ces proportions. Un ingénieur en génie civil, M. Birchler par exemple, pourrait le préciser mieux et envisager des solutions. Ce qui est sûr, c'est que cette surface, avec cette épaisseur, est sans doute impossible, sachant qu'il faut actuellement compter 50 kg par m² de panneaux solaires.

Ce projet peut être abordé et critiqué sur trois points. Tout d'abord, son esthétique et son intégration, son utilité en tant qu'abri pour les concerts, et son dimensionnement et sa fonction de producteur d'énergie. Concernant la fonction de producteur d'énergie, souvenons-nous qu'il faut 100 km² de panneaux solaires pour remplacer toutes les centrales nucléaires de ce pays sans planter une hélice. Le pays compte 41 000 km² ; 100 km² représentent 0,24 % de son territoire, dont 7,5 % est bétonné. Il reste donc encore quelques toitures plates recouvertes de gravier à garnir.

Nous avons mal aux yeux quand nous voyons des blocs, qui sont, certes, certifiés Minergie, mais qui ne produisent pas d'énergie parce qu'en toiture, on s'est contenté d'étanchéité. L'idée de construire une toiture pour produire de l'énergie solaire est un gaspillage de surface. C'est le réflexe inverse qu'il faut adopter, à savoir que chaque toiture existante où il est possible de poser des panneaux solaires soit effectivement dotée de ce système, par des mesures incitatives et non coercitives, faut-il le préciser.

Au regard de la course du soleil, il semble aussi que l'emplacement de cet abri solaire ne soit pas forcément le plus pertinent, car il est entouré de bâtiments bien plus élevés à l'est et à l'ouest. Ce serait à vérifier et à modéliser. La dimension du vandalisme concernant une toiture en verre semble si accessible aux gens mal inspirés qu'elle est aussi à prendre en compte, même si Lausanne est le pays des Bisounours.

Abordons ensuite son utilité en tant qu'abri pour les concerts. Utiliser cet abri solaire comme scène, au vu des proportions envisagées, paraît difficile. La hauteur des scènes est proportionnelle au public et au matériel d'éclairage et de son à fixer. Il faut une hauteur conséquente, en tout cas plus que la différence entre la sortie parking et le pied des escaliers de Rumine, estimée, à la louche, à moins de 4 m.

Enfin, esthétiquement, citons au préalable le guide Gallimard, qui définit Lausanne comme une cité où les plus belles réalisations côtoient les pires verrues. Quand nous lisons qu'une telle toiture emblématique serait un repère urbain, nous toussons. En quoi ce projet aurait-il un caractère emblématique, surtout au vu de sa hauteur et de son positionnement ? En quoi pourrait-il concurrencer notre Cathédrale et la vilaine tour Bel-Air ? Esthétiquement, ce petit projet constitue, à notre sens, une nouvelle estocade portée au centre-ville.

Depuis la construction de la pâtisserie de Rumine à la poche à douille, la Riponne a subi les pires outrages. Chaque architecte a voulu témoigner de son époque avec plus ou moins de démesure, et d'individualisme surtout. Le résultat est affligeant. Ce n'est pas seulement le manque d'unité volumétrique qui fait mal aux yeux, mais aussi le manque d'inspiration des intervenants dans ce contexte. La consternation demeure face à un reliquat de Lausanne Jardins, une treille en aluminium dans le plus pur goût de la tristesse protestante. On ne saurait retirer ce pesant ouvrage qui sert d'appui pour le string qui protège les toxicomanes et leurs sereins fournisseurs. On contemple aussi sur cette place un mastodonte qui sert de fontaine et un seul pavé en ciment où s'insèrent talons et mégots. Dernier malheur en date, les loupiotes au milieu de la place.

La place de la Riponne est le ratage d'un siècle. Chacun est venu balafre un peu plus le site après la dissimulation de la Louve sous les voûtes. Sommes-nous à un ajout malheureux de plus ? Loin de soigner l'esthétique de l'endroit, c'est, au contraire, une aggravation de la place moribonde qui nous est proposée. Encore un projet de remplissage.

Conclusion : la physique a horreur du vide. Le Canton a déjà trop louché sur la friche de Bellerive en voulant imposer un musée. On a vu des projets de tour à Ouchy et on ne compte plus les atroces projets d'étudiants à la Riponne – étudiants de l'EPFL ou de l'école primaire de Forel-Lavaux. Certains gouvernements aiment marquer leur passage et tirer sur les bretelles en citant leurs réalisations. C'est un réflexe de bétonneurs.

L'air du temps n'est pas de construire, mais de déconstruire. Oui, déconstruire. Pour la place de la Riponne cela voudrait dire, par exemple, remettre en question la dissimulation de la Louve, voûtée au XIX^e siècle. L'air du temps est aussi à la polyvalence et à la modularité. Cela signifie, dans le cas de la Riponne, garantir les activités actuelles et en permettre d'autres avec facilité.

M. Mivelaz a parlé d'un grand espace libre en qualifiant la Riponne. L'objectif de ce Conseil communal n'est pas, nous l'espérons, de faire du remplissage. Il est plus facile d'avoir des critiques que des idées. Ce projet a le mérite de faire une proposition, mais, à bien des égards, il faut le retravailler, voire le remettre en question pour trouver d'autres idées convenables. Le temps ne presse pas pour restructurer la Riponne. Lausanne a vraiment d'autres priorités.

M. Jean-Christophe Birchler (CPV) : – Je tiens déjà à remercier M^{me} Messere de me faire confiance pour dimensionner la structure, mais je vais peut-être rester sur le dimensionnement des accès au parking.

En ce qui concerne ce postulat, au nom du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, je salue le souhait de voir la place de la Riponne se métamorphoser, à l'instar d'autres grands projets de notre Commune. Si nous ne voyons bien évidemment aucun inconvénient au déploiement de panneaux photovoltaïques, il me semble néanmoins que l'hideuse façade du bâtiment de l'administration cantonale en profiterait bien plus que les usagers de la place de la Riponne. Tout comme le nettoyage du Palais de Rumine semble plus urgent

qu'une fermeture de la route d'accès au parking, qui n'est pas forcément un prérequis, mais qui peut être une mesure d'accompagnement à un réaménagement de la place.

A la lecture du rapport de commission, il semblerait toutefois que le volet énergétique de ce postulat est de nature secondaire, malgré son intitulé accrocheur et ce qui nous a été présenté précédemment. La question est donc bel et bien de savoir ce que nous voulons pour cette place, bien que conscients de ne pas détenir l'unique vérité. On l'a déjà entendu ce soir, il y a pas mal de propositions. Notre réponse pourrait être que cette place a bien plus besoin de verdure que de production d'énergie, même si l'un n'exclut pas l'autre, qu'elle devrait être la place des fêtes de notre ville, inexistante à ce jour, une sorte de parc urbain que nos sociétés locales pourraient investir et animer. Compte tenu du faible nombre d'habitants à proximité, elle pourrait aussi être un lieu de distractions nocturnes assumé par notre administration. En bref, elle pourrait être un lieu idéal pour se retrouver, manger, débattre, jouer, discuter autour d'un verre, un peu à l'image des si populaires et fréquentés *Biergärten* qu'on peut retrouver en Allemagne, voire sur une terrasse voisine de ladite place.

Toutefois, comme exprimé au début de mon intervention, notre Commune compte déjà suffisamment de grands projets à réaliser et à financer ces cinq prochaines années. Mais que cela ne nous empêche pas de réfléchir, voire – soyons ambitieux – d'avancer sur ce dossier. Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux vous recommande donc de prendre en considération ce postulat, notamment dans son interprétation large, et est favorable à la réalisation d'un concours d'idées et d'architecture. Compte tenu de l'importance des enjeux et du temps à notre disposition, il semble opportun que la Municipalité soumette le cahier des charges de ces concours à une commission consultative.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je remercie M^{me} Messere de sa contribution et d'avoir fait un photomontage. Je me suis gardé de le faire, en voulant rester ouvert à plus de possibilités. Si le Conseil communal me fait l'honneur de prendre en compte mon postulat, je propose d'ajouter son photomontage au dossier comme contre-exemple. Je vous assure qu'à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne vous pouvez admirer les diplômés en ce moment, et on a beaucoup plus d'imagination.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Il y a quelques mois, une pétition des usagers du parking de la Riponne proposait que l'on supprime le trafic de transit sur la place de la Riponne, mais en aucun cas l'entrée est des automobiles. J'ai entendu tout à l'heure un de mes collègues se réjouissant de la fermeture de l'entrée est pour en avoir une seule à la rue du Tunnel. J'espère que j'ai mal compris, parce qu'il n'est pas dans les intentions de l'Association des usagers du parking de la Riponne de laisser passer cette réflexion sans intervenir.

J'entends aussi toutes les propositions architecturales de part et d'autre, mais, en commission M. Pidoux avait, semble-t-il, trouvé l'idée intéressante surtout pour l'englober dans une réflexion générale du réaménagement de cette place. L'idée n'était pas d'en faire un projet ponctuel et de le réaliser dans des délais très brefs. Mon collègue du PDC disait que ce n'est pas un investissement urgent pour Lausanne. J'abonde dans ce sens et je pense que, dans les priorités lausannoises, ce projet viendrait certainement en antépénultième position.

La discussion est close.

M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur : – Le postulat a été accepté par 5 oui et 3 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est pris en considération par 66 voix contre 6 et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu le postulat de M. Philippe Mivelaz : « Pour une 'grenette solaire' à la place de la Riponne » ;

- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un Conseil des séniors à Lausanne

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Marie Chautems (Soc.), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Eliane Aubert (PLR), Gianfranco Gazzola (Soc.), Nicole Graber (Les Verts), Albert Graf (UDC), Gaëlle Lapique (Les Verts), Françoise Longchamp (PLR), Janine Resplendino (La Gauche), Namasivayam Thambipillai (Soc.).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M. Jean-Marie Chautems (Soc.), rapporteur

Présidence : M. Jean-Marie CHAUTEMS, Socialiste, rapporteur

Membres présents : M. Gianfranco GAZZOLA, Socialiste, membre
M. Namasivayam THAMPILLAI, Socialiste, membre
Mme Françoise LONGCHAMP, Libéral-radical, membre
M. Eddy ANSERMET, Libéral-radical, membre
Mme Eliane AUBERT, Libéral-radical, membre
Mme Nicole GRABER, Les Verts, membre (en remplacement de Mme Alice GENOUD)
Mme Gaëlle LAPIQUE, Les Verts, membre
M. Albert GRAF, UDC, membre
Mme Janine RESPLANDINO, La Gauche, membre (en remplacement de M. David PAYOT)

Représentant de la Municipalité : M. Oscar TOSATO, conseiller municipal, directeur de l'enfance, de la Jeunesse et la cohésion sociale

Pour l'administration : M. Emmanuel LAURENT, responsable des Unités spécialisées du service social Lausanne (SSL)
Mme Nicole GHALI, responsable de l'Unité institutions du service social Lausanne, pour la prise des notes.

Lieu : Chauderon 9, à la salle de conférence du service social Lausanne, Rez-de-chaussée (Niveau rue de Genève)

Date : Lundi 2 mai, de 14 h à 14 h 50.

Le président passe la parole au directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale qui présente ses collaborateurs.

La postulante présente son projet, qui demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un Conseil des séniors, tel qu'il existe à Yverdon-Les-Bains et qui est actif depuis début janvier 2016. Elle rappelle les anciennes démarches et les anciens postulats pour améliorer le sort de la population âgée de la ville, les postulats Picard et Wermelinger.

- Postulat B. Picard et consorts « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés ».

- Postulat B. Picard et consorts « Pour une meilleure amélioration quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne »
- Postulat E. Wermelinger et consorts « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés ».

Elle insiste sur le fait que la population de plus de 65 ans a fortement augmenté ces dernières années (de plus de 60 ans aussi), et que cette catégorie de population n'a pas été assez consultée sur les grands projets de Lausanne : constructions, transformations ou tout autre domaine.

Un commissaire intervient, en signalant qu'il faut éviter tout effet de dispersion. En effet des associations telles que : Pro Senectute, le Mouvement des aînés et l'AVIVO existent déjà et elles sont très actives. Il pose la question : Est-ce qu'une telle structure devrait vraiment dépendre de l'administration communale ? Et quelle serait son coût ? Une commissaire n'est pas opposée sur le principe, mais compte tenu du fait qu'il n'y a pas de limite d'âge pour être membre du Conseil communal, une telle structure ferait double emploi avec les associations (Pro Senectute ou AVIVO). Pour elle, il vaudrait mieux faire participer ces associations au sein des commissions consultatives actuelles.

Un autre membre de la commission s'est penché sur les anciens débats (Motion M. Glardon du 20 septembre 1994 : « Création d'un Conseil des Anciens de la Ville de Lausanne ») et elle rappelle la phrase suivante : « *méfions-nous de l'encensement si facile de prétendue sagesse dans personnes âgés qui les poussent à l'autosatisfaction et à l'autosuffisance ...* ». Par ailleurs les 60 ans et plus sont déjà bien représentés dans les instances politiques. La comparaison avec un Conseil des jeunes n'est pas valable, car souvent ils n'ont pas encore le droit de vote. Et finalement plusieurs associations de seniors, sont des interlocutrices permanentes pour la Ville, elles sont tout le temps consultées. Et Lausanne a réalisé les appartements « Domino », qui sont réservés aux personnes âgées.

A ces objections, la postulante répond qu'il manquerait un relais entre les associations et la Ville. D'autre part, M. Tristan Gratier, nouveau directeur de Pro Senectute, ainsi que des directeurs d'EMS consultés sont favorables au postulat. Elle aimerait aussi faire le point sur l'adhésion de la Ville au Réseau mondial des villes amies des aînés de l'OMS. Elle précise que le COSY (Conseil des seniors d'Yverdon-les-Bains) a commencé ses travaux en janvier dernier. Son nombre a doublé en 4 mois et il comprend 100 membres. Ses activités sont nombreuses : transports publics, accessibilité des chaises roulantes, avancement dans des projets d'appartements protégés etc. Ce Conseil coûte 1 Fr par habitant à la commune d'Yverdon. (Yverdon 29'000 habitants).

Pour d'autres membres de la Commission, un conseil consultatif se justifie lorsque les personnes n'ont pas le droit de participer à la vie politique, par exemple les étrangers, on risque ici de créer une structure supplémentaire.

Pour plusieurs commissaires, l'institution d'un délégué, une figure institutionnelle de l'Administration reconnue par tous, serait nécessaire.

Un membre de la commission pose la question à la postulante des conditions pour devenir membre de la COSY. Il suffit de remplir un simple bulletin d'inscription. (Et bien sûr avoir 60 ans ou plus).

Le conseiller municipal, Oscar Tosato, remercie pour ces intervention et demande à Mme N. Ghali, responsable de la question des seniors au service social de Lausanne, de préciser l'état d'avancement du préavis 2013/06 : Politique sociale de la vieillesse :

1. La création d'un Point Info Seniors dans le cadre de l'Espace Riponne et le soutien à celui-ci pour la mise à disposition des salles à un tarif abordable. C'est fait, il est ouvert

à mi-temps, et il est placé sous la responsabilité de Pro Senectute et est financé par le canton. La subvention apporté par le Service social Lausanne est de 236'000 frs par an.

2. La lutte contre la fracture numérique : Le SSL a organisé des cours d'internet gratuits pour la population âgée de la ville, 450 personnes entre 2014 et 2015, y ont participé. Des cours sur les applications WEB ont dispensés gratuitement, à domicile pour les personnes à mobilité réduite.
3. L'adhésion au Réseau mondial des villes amies des aînés est acquise. Le SSL a organisé une consultation des séniors par le biais des associations sur les 8 thématiques imposées par L'OMS. Il y a eu 11 séances, et les associations suivantes ont participé : Pro Senectute, Mouvement des Aînés, AVIVO, Connaissance 3 (Université des seniors), Ecole des grands-parents et Groupe du lac et des loisirs pour invalides.

Le responsable des Unités spécialisées du Service social Lausanne (SSL), M. E. Laurent précise qu'un rapport-préavis présentant les résultats de la consultation tenue dans le cadre du Réseau des villes amies des aînés sera soumis d'ici la fin de l'année, au Conseil communal.

Madame Françoise Longchamp, compte tenu des explications données annonce retirer son postulat. Elle se réserve le cas échéant de revenir sur cette question une fois le contenu du rapport-préavis examiné.

Discussion

M^{me} Janine Resplendino (EàG), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à rajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Lors de la séance de commission, nous avons appris qu'un rapport-préavis présentant les résultats de la consultation tenue dans le cadre du Réseau des villes amies des aînés sera soumis, d'ici la fin de cette année, au Conseil communal. C'est pourquoi j'ai décidé de retirer mon postulat, tout en me réservant le droit de revenir avec un nouveau postulat si le futur rapport-préavis ne répondait pas à mes attentes.

La discussion est close.

Le postulat est retiré.

Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants »

Développement polycopié

Le rapport-préavis sur la « Politique sociale de la vieillesse » (no 2013/06) citait un extrait du rapport « Politique cantonale Vieillesse et santé »² : « les proches aidants jouent un rôle majeur dans le maintien des personnes à domicile des personnes âgées, en particulier dépendantes. La politique du maintien à domicile vaudoise ne saurait être réalisée sans leur apport précieux. Or ce rôle d'aidant peut avoir des conséquences négatives sur leur propre santé ou leur vie professionnelle et sociale ».

Le 17 mars 2016, les Services de la Santé publique et, d'autre part, des Assurances sociales et de l'hébergement invitaient tous les acteurs des soins et de l'aide à domicile à participer à des Assises de l'aide et des soins dans la communauté, d'où il ressort les informations suivantes.

² Source: rapport Politique cantonale Vieillesse et santé. Canton de Vaud, 12 janvier 2012

Selon les projections du Canton pour les 24 prochaines années, on devrait assister à un doublement de la population des personnes âgées de plus de 75 ans dans le canton (de 58'000 aujourd'hui à 118'000)³. Si une vision politique de maintien à domicile n'est pas repensée et ajustée pour faire face à ce contexte en changement rapide, il faudra de nombreux lits d'EMS. La facture prévisible serait de 50 millions pour les communes.

Actuellement, chaque année, la Ville de Lausanne verse des dédommagements au canton comme participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Les comptes 2015 (préavis 2016/30) font état de Fr. 11'293'000.

Le maintien à domicile de personnes âgées, d'enfants et de personnes malades ou accidentées, de personnes en situation de handicap ne saurait exister sans l'apport des proches dans leur prise en charge.

Les répercussions économiques de cette aide sont considérables pour la société. Certains, qui épaulent un proche atteint dans son autonomie ou sa santé, consacrent jusqu'à 50 heures par semaine voire plus dans ces tâches d'assistance. Même en bénéficiant d'aide, les proches aidants atteignent tôt ou tard leur limite.

Bien que des hommes soient souvent des proches aidants (p.ex. conjoint, fils) ce sont avant tout les femmes qui assument en majorité ce rôle, tout en exerçant souvent une activité professionnelle. C'est pourquoi, devant l'ampleur de la tâche, beaucoup réduisent leur temps de travail voire abandonnent leur emploi. Cette situation a des répercussions importantes pour elles, notamment au niveau des pertes de cotisations sociales. Des répercussions se manifestent aussi au niveau de la santé (prise de médicaments, dépression, visites fréquentes chez le médecin, etc.). On parle alors de « patients cachés » qui, une fois libérés de leur charge, tombent souvent malades à leur tour.

Ce qui semble admis, c'est qu'un proche aidant sur trois est atteint dans sa santé avant de demander de l'aide.

Si la Confédération souhaite (programme global « Santé 2020 »)⁴ améliorer la situation des proches aidants en créant notamment des bases légales pour améliorer la sécurité juridique en cas d'absences au travail pendant une courte durée ou introduire un congé d'assistance, l'objectif est également de sensibiliser les entreprises et communes à cette thématique.

Le Canton de Vaud a introduit la possibilité pour les collaborateurs et collaboratrices de bénéficier de congés pour les proches aidants jusqu'à concurrence de 12 jours par an, pour accompagner un proche atteint dans sa santé ou son autonomie (directive technique 35.09). La commune de Lausanne, en tant qu'employeur, devrait être en mesure de prendre en compte les problèmes rencontrés par des proches aidants, qui se trouvent certainement parmi ses employés.

Ce postulat demande à la Municipalité :

1. de mettre à disposition des employés des informations générales sur les aides financières qu'ils peuvent solliciter et les offres de décharge dont ils peuvent bénéficier dans leur commune (p. ex. association de proches aidants, Espace Proches) ;
2. de favoriser l'aménagement des conditions de travail des proches aidants qui le sollicite et de communiquer cette possibilité (par ex. horaire flexible, possibilité de s'absenter ponctuellement) ;
3. d'étudier la possibilité d'octroyer quelques jours de congé aux collaboratrices et collaborateurs qui accompagnent un proche atteint dans sa santé ou son autonomie.

³ D'après Statistique Vaud, la part des personnes âgées resterait stable dans la Ville de Lausanne

⁴ Soutien aux proches aidants-Rapport du Conseil fédéral, 5 décembre 2014

Discussion préalable

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Un proche aidant est une personne qui consacre une partie de son temps quotidien à un proche atteint dans sa santé et son autonomie. Il assure, à titre non professionnel et de façon régulière, une présence et un soutien pour l'aider dans ses difficultés et assurer sa sécurité. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un voisin ou d'un ami. Voici un sujet qui touche tout le monde, qui n'est ni de droite, ni de gauche.

En effet, qui d'entre nous n'a pas côtoyé directement, ou indirectement, des gens qui s'occupent de leurs parents âgés ou de leurs enfants qui connaissent des difficultés au quotidien, et qui ne s'en sortiraient pas sans l'aide de leurs proches ? Qui n'a pas côtoyé des gens proches du *burnout*, ou été atteint lui-même dans sa santé, parce qu'ils devaient gérer leur vie professionnelle en même temps que la maladie ou la perte d'autonomie de leurs parents proches ?

Les femmes sont particulièrement touchées par ce phénomène. C'est une réalité qui ne fera d'ailleurs qu'augmenter avec le vieillissement de la population. Les proches aidants représentent une ressource inestimable pour la société. Imaginez si l'Etat devait se substituer et compenser les heures effectuées, par sens du devoir ou par amour, par des proches aidants ! A l'échelle suisse, cela représente une économie de 3,7 milliards par an pour la santé publique.

Des associations ont été mises sur pied pour aider les proches aidants, aussi émotionnellement – certaines situations sont très lourdes –, et le Canton a élaboré un véritable programme à leur intention. En tant qu'employeur, le Canton octroie des congés jusqu'à concurrence de douze jours par an.

Afin de prendre soin de cette ressource et de reconnaître leur immense contribution, le postulat de notre ancienne collègue Bergmann demande à la Ville, en tant qu'employeur, d'informer son personnel sur les aides en place, ainsi que d'étudier la possibilité d'octroyer des jours de congé et un aménagement provisoire du temps de travail. Cet objet connaît un tel soutien qu'il pourrait être directement renvoyé à la Municipalité, qui ferait des propositions sur ce qui est juste et gérable pour Lausanne en tant qu'employeur. Si vous désirez discuter vous-mêmes des congés et du genre d'aménagements possibles, on pourrait évidemment le renvoyer en commission. Mais je vous propose de l'envoyer directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Axel Marion (CPV) : – Le groupe Le Centre a pris connaissance avec intérêt du postulat de M^{me} Bergmann, qui soulève des questions importantes. Comme cela a été dit, des réflexions sont déjà en cours au niveau cantonal et au niveau fédéral, et il est juste et sage que la Ville de Lausanne empoigne aussi cette question.

La Ville de Lausanne a une réputation dans ce domaine, mais il y a aussi des enjeux en matière de soins et d'encadrement des personnes qui ont besoin de proches aidants et de défense de ces proches aidants. Cela étant, nous estimons que cela doit être fait de manière approfondie et nous souhaitons que cette réflexion soit menée au sein d'une commission. Nous pourrions ainsi, au-delà des belles idées derrière ce postulat, réfléchir à comment mettre les choses en place, à ce qui est possible et à ce que la Municipalité peut envisager. Je propose donc au Conseil de renvoyer ce postulat en commission.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Ayant contresigné ce postulat, j'ai la même demande que M. Axel Marion, soit que ce postulat soit renvoyé en commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par 5 membres.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine »

Développement polycopié

L'agriculture urbaine, généralement en parcelles ou bacs de terre partagés ou en jardins collectifs, est en plein essor dans les villes suisses comme à l'échelle internationale. Nombre de villes en Europe, au Canada ou encore aux Etats-Unis la soutiennent activement, car elle est reconnue pour renforcer le lien social au sein d'un quartier, pour favoriser une réappropriation de l'espace urbain et pour sensibiliser les habitants (notamment les jeunes) aux enjeux de la production alimentaire durable, équilibrée et locale. Le Préavis 2011/4 concernant les jardins familiaux et potagers soulignait aussi l'importance de cette dimension dans son préambule. En ce sens, l'agriculture urbaine doit être envisagée pour ces vertus écologiques et sociales et non pas sous l'angle de la rentabilité et de la production intensive.

La Ville de Lausanne compte à son actif plusieurs réalisations en ce sens, telle l'ouverture de plantages dans les quartiers ces dernières années (Préavis 2011/4). Néanmoins, tant le foisonnement d'expériences menées dans d'autres villes que les listes d'attente souvent très longues pour accéder à un plantage à Lausanne montrent que le soutien à l'agriculture urbaine pourrait être développé avec davantage de vigueur par la Municipalité.

Dès lors, ce postulat propose que la Municipalité étudie l'opportunité de :

- Soutenir et favoriser les initiatives d'agriculture urbaine (par exemple par la mise à disposition de bacs dans certaines rues), à l'exemple de l'expérience menée à la rue du Simplon. Informer les habitants de la possibilité de bénéficier d'un soutien de la Ville pour de telles expériences.
- Proposer des démarches du type « bacs potagers » dans les préaux scolaires, les EMS, les hôpitaux ou toutes autres formes telles évoquées dans le préavis 2011/4.
- Repenser une partie de la manifestation « Lausanne Jardin » dans un sens plus durable, pour que celle-ci donne une place à des projets d'agriculture urbaine qui ne soient pas abandonnés à la fin de la manifestation.
- Donner l'état des lieux des sites possibles et les délais pour des plantages en fonction de la liste qui existait dans le préavis 2011/4. Faire le point de situation des diverses mesures prévues dans le préavis 2011/4 : augmentation de l'offre de surface cultivable, amélioration de l'intégration paysagère et sociale et amélioration de la biodiversité.
- Planifier de manière plus systématique des espaces pour des jardins collectifs dans les nouveaux quartiers ou blocs d'immeubles dont la construction est planifiée par la Ville, ainsi que dans les zones faisant l'objet de réaménagement urbain.
- Etudier les potentialités liées aux bacs sur les toits du parc immobilier de la Ville ou d'immeubles privés qui – si les conditions le permettent – pourraient être mis à disposition d'habitants en vue de démarches potagères, dans le prolongement du préavis 2016/27 concernant la végétalisation des toitures.
- Organiser des cours de permaculture à l'intention des habitants intéressés, par exemple en collaboration avec la ferme de Rovéréaz.
- Améliorer la biodiversité en rendant facilement accessibles les graines indigènes « lausannoises » (prairies fleuries, fleurs de foin, etc.)

Discussion préalable

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Ce postulat, cosigné par Alice Genoud du groupe Les Verts, vise à ce que la Ville soutienne plus activement l'agriculture urbaine, connue pour renforcer le lien social au sein des quartiers, pour favoriser une réappropriation de l'espace

urbain et pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la production alimentaire durable, équilibrée et locale.

La Ville de Lausanne compte à son actif plusieurs réalisations en ce sens, telle l'ouverture de plantages dans les quartiers ces dernières années. Néanmoins, tant les nombreuses expériences menées dans d'autres villes que les listes d'attente, souvent très longues, pour accéder à un plantage à Lausanne montrent que le soutien à l'agriculture urbaine pourrait être développé avec davantage de vigueur par la Municipalité. C'est pourquoi ce postulat propose d'étudier toute une série de mesures, telles que le fait d'informer les habitants de la possibilité de bénéficier d'un soutien de la Ville pour de telles initiatives, ou encore la planification plus systématique de zones dévolues à l'agriculture urbaine dans les nouveaux quartiers ou blocs d'immeubles construits par la Ville. Je propose que ce postulat soit renvoyé en commission.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel »

Développement polycopié

Les travaux de rénovation de la Tour Bel-Air ont suscité une grande controverse sur la qualité et le sérieux des mesures diagnostiquant la présence ou non d'amiante dans certaines parties du bâtiment. L'hebdomadaire *Lausanne Cités*, dans son éditorial du 17 mai 2016, a consacré une page à ce sujet.

Quelques jours plus tard, un article dans *24 heures* nous informait de mesures anormalement élevées du taux d'amiante présent dans les faux-plafonds du collège des Dents-du-Midi à Aigle. Des traces d'amiante ont été également détectées dans certains sommiers de l'Eglise St-Nicolas de Flüe pour laquelle le conseil communal vient d'accepter un crédit de rénovation d'environ 1 million.

Comme s'il était encore besoin de pointer une certaine forme de laxisme, un reportage de la RTS diffusé le 16 juillet 2016 au TJ relatif à la Tour Bel-Air a relevé qu'une entreprise, au nom de l'expérience, prélève moins d'échantillons que ses concurrentes lors de la calculation de prix. Forte de cette prétendue expérience, en moyenne 50% des matériaux qu'elle identifie sont déclarés négatifs sans même les analyser. Il se trouve que cette entreprise est pourtant à **l'origine de nombreux diagnostics demandés par la Ville de Lausanne** et le canton.

Au vu de ce qui précède et afin de garantir durablement la santé de notre population, il est nécessaire qu'un contrôle accru des diagnostics établis soit mis en place. Rappelons qu'avec l'amiante il n'y a pas de deuxième chance.

Par conséquent, par ce postulat, la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de revoir sa politique de diagnostic de présence d'amiante, notamment lors de chaque rénovation d'immeuble locatif, commercial, administratif ou autre appartenant à la Ville, la présence d'amiante ou non soit diagnostiquée. Pour résoudre les problèmes évoqués ci-dessus, il serait souhaitable que ce diagnostic soit exhaustif et non aléatoire.

Pour augmenter la confiance des utilisateurs de ces bâtiments, diverses mesures pourraient être mises en place. Voici quelques exemples :

- cibler en premier lieu tous les bâtiments communaux construits avant 1995.
- les résultats des diagnostics pourraient figurer dans un dossier respectif pour chaque bâtiment et archivés dans chaque service administratif susceptible d'être concerné lors d'une intervention du personnel communal ou de tiers dans ces bâtiments.

- les collèges lausannois appartenant à la Ville devraient être inspectés en priorité. En particulier les faux-plafonds, les colles de carrelage, de moquette ou de linoléum, les embrasures des fenêtres et menuiseries, les isolations des diverses tuyauteries, etc. Chaque élément résiduel douteux faisant partie intégrante des collèges devrait également être diagnostiqué.
- un affichage à l'entrée du collège pourrait certifier qu'aucune trace d'amiante n'est présente dans une quelconque partie du bâtiment. Il mentionnerait le nom du diagnostiqueur, la date exacte de la mesure et les parties du bâtiment éventuellement encore contaminées.

Ces dispositions doivent permettre qu'en cas de mesures suspectes, des décisions efficaces puissent être immédiatement prises afin de garantir la santé des écoliers, du corps enseignant, du personnel d'intendance et des utilisateurs occasionnels ou non des locaux.

Discussion préalable

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ce postulat vise à clarifier, voire à renforcer les mesures existantes en matière d'amiante dans les bâtiments publics, notamment en ce qui concerne les matériaux statiques, comme l'Eternit, que l'on a banni de la construction, mais que l'on trouve pourtant dans la toiture du bassin à ramer des deux clubs d'aviron lausannois, cela malgré le crédit d'investissement de 2 millions que l'on a voté pour la rénovation de ces bâtiments.

Un inventaire des produits à base d'amiante devra également être établi, en priorité dans les bâtiments scolaires. S'il y a présence d'amiante, il est indispensable de contrôler que cet inventaire concerne l'ensemble des composants, et pas uniquement quelques sondages se trouvant dans les colles de carrelage.

Pour information, conscient du problème et au vu de la libre interprétation de certains diagnostics amiante, le Canton a nommé un responsable amiante. Ceci est significatif de ce problème de santé publique, qui ne laisse aucune chance de guérison en cas d'atteinte par ce poison. J'en veux pour preuve le décès de mon maître d'apprentissage et de l'un de mes proches collaborateurs suite à l'inhalation d'amiante. Je vous demande le renvoi de cet objet en commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par 5 conseillers.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres »

Développement polycopié

La publicité, adressée ou pas, envahit nos boîtes aux lettres depuis de nombreuses années, des fois à y perdre son courrier officiel !

Cette masse de papiers que l'on retrouve à la déchèterie a un coût aussi bien écologique (papier, encres d'imprimerie, agrafes en métal, emballages plastiques, transport) que financier (collecte et recyclage à la charge de la commune de Lausanne donc des contribuables). De plus, le tri et le débarras de cette montagne de papier représente une tâche rébarbative pour de nombreux habitants. Si un certain nombre de ménages ont collé un autocollant « Non merci - pas de publicité » sur leur boîte aux lettres, on voit encore énormément de publicités dans les poubelles situées à proximité des boîtes aux lettres. L'autocollant mérite donc d'être mieux diffusé en étant envoyé gratuitement à tous les ménages qui seront libres de l'utiliser s'ils le souhaitent.

L'efficacité de l'autocollant « Non merci - pas de publicité » est relative : en effet, pour contourner ce refus, des entreprises ont créé des « journaux d'information » sous forme de simples feuilles A3 pour « emballer* » des publicités. On peut citer l'exemple du journal « IN-« (édité par IN-MEDIA AG) paraissant deux fois par semaine et tirant à 1'402 millions d'exemplaires (dont 115 '000 exemplaires en français). Des autocollants « pas de presse gratuite », comme il en existe en Belgique, permettraient avantageusement de lutter contre cette publicité masquée. De tels autocollants ne sont pas encore diffusés largement en Suisse.

Quant à la publicité adressée, les particuliers qui ne désirent pas en recevoir peuvent faire figurer leur adresse dans la « liste Robinson ». Cette dernière compte actuellement (janv. 2011) environ 180'000 ménages en Suisse.

Les membres de la SDV (Assoc. suisse du marketing direct) se sont engagés à s'abstenir d'envoyer de la publicité adressée aux personnes figurant sur la liste Robinson.

Enfin, il convient de noter que le présent postulat ne vise pas les publipostages officiels ou sans but commercial distribués dans toutes les boîtes aux lettres (avec ou sans autocollant « pas de publicité »), notamment les envois des autorités, des partis politiques, des entreprises de recyclage de déchets ou d'organismes d'utilité publique certifiés ZEW0.

Au vu de ce qui précède, et en vertu du Règlement communal sur la gestion des déchets qui stipule que la Commune « encourage les mesures qui visent à éviter ou limiter la production des déchets » (Art. 2, al. 2 a.), ce postulat demande à la Municipalité de :

- **diffuser gratuitement aux ménages de la Ville de Lausanne des autocollants « pas de publicité / pas de presse gratuite », par exemple avec le « calendrier annuel des ramassages et agenda des déchèteries »**
- **informer la population sur les moyens de refuser les envois adressés en masse, notamment par l'inscription sur la « liste Robinson »**
- **informer la population sur les moyens de se désabonner des journaux gratuits (tels ceux des géants orange) et autres catalogues.**

Discussion préalable

M. Robert Joosten (Soc.) : – Lorsque je rentre dans mon immeuble, je suis toujours effaré par la quantité de publicités qui se trouvent dans les poubelles à côté des boîtes aux lettres. Quel gaspillage de papier et d'encre ! Tous ces kilos qui devront être ramassés par le Service de l'assainissement et recyclés. Comme il s'agit de papier, on ne pourra même pas le traiter dans la nouvelle usine de Grandson. Je me demande si un de mes voisins n'a pas perdu une facture importante dans la masse.

Ce postulat vise à faciliter la vie des habitants de Lausanne et à diminuer l'impact écologique et financier de la publicité imprimée non souhaitée. J'espère que vous lui réserverez un bon accueil en le renvoyant directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Henri Klunge (PLR) : – Ce serait très intéressant de discuter en commission de la faculté des Lausannois à prendre un bout de papier, un crayon et du scotch pour afficher « pas de publicité, merci » sur la boîte aux lettres.

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – Je propose aussi de renvoyer ce postulat en commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par 5 conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité »

Développement polycopié

Motion : Cette motion demande que, suivant l'article 29 de la loi sur les communes, la rémunération de la municipalité durant la législature 2016-2021 soit revue à la baisse de 10% pour tenir compte des états financiers difficiles de la Ville.

Développement : La situation financière préoccupante de la Ville de Lausanne est connue. Certes, des efforts ont été faits lors de la dernière législature, mais la situation reste critique et risque même de s'aggraver prochainement. Afin de pallier cette dégradation programmée, Mme la Municipale Florence Germond envisage une augmentation du plafond de la dette ainsi qu'une augmentation du taux d'impôt des personnes physiques (voir article du *24 Heures* du 16.6.2016). Comment, à la lumière de cette situation, ne pas penser que les autorités politiques ont dans une certaine mesure failli à leur tâche ?

Tout travail a droit à un salaire. Le travail des autorités politiques de la Ville, exécutif et législatif, ne fait pas exception à cette règle. Néanmoins, la rétribution des autorités politiques a également un aspect hautement symbolique pour le citoyen. En particulier en temps de vaches maigres, le pouvoir politique doit montrer l'exemple et agir en conséquence.

En revoyant à la baisse leur rémunération, les autorités de la Ville montreraient que les principes d'exemplarité et de responsabilité ne sont pas de vains mots.

Par unité de matière, cette motion ne concerne que la rémunération de la municipalité. Néanmoins et pour maintenir la cohérence de la ligne de conduite proposée, un amendement proposant une réduction de la rémunération du conseil communal de 10% sera déposé lors de la discussion du rapport du bureau concernant cette même rémunération pour la législature 2016-2021.

Juridiquement, la motion proposée est en ligne avec la loi sur les communes. En effet, cette dernière (Art.29 al.1 et al.3) demande que la rémunération de la municipalité soit fixée au moins une fois lors de chaque législature par le conseil communal.

A noter que, le 16.10.2014, le préavis 2014/63 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2015 -Plan des investissements pour les années 2015 à 2018 - Rémunération des membres de la Municipalité » a, entre autres points, également traité de la rémunération de la municipalité. Ce préavis a été accepté près de 2 ans avant la législature 2016-2021. Par ailleurs, le point 7 du préavis n'indique pas pour quelle période la rémunération est valable. Finalement, il ne tient pas compte de la situation actuelle telle que décrite par Mme Germond dans l'article du *24 Heures* du 16.6.2016. Au vu de ces points, il est raisonnable de considérer que la rémunération décidée lors du préavis 2014/63 s'applique à la législature 2011-2016 et pas à la législature 2016-2021.

Discussion préalable

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le contexte de cette motion est la situation financière de la Ville de Lausanne et l'action du Conseil communal et de la Municipalité pour une gestion équilibrée.

Dans cette motion, il était annoncé qu'un amendement serait déposé pour réduire les indemnités des conseillers communaux. Cette première discussion a eu lieu lors de la dernière séance du Conseil communal. L'UDC et le PLR proposaient l'exemplarité. La majorité rouge-verte a refusé cette action et a préféré conserver ses acquis. Non satisfait, le président du Parti socialiste lausannois a même réussi à faire voter une augmentation de 50 % des indemnités pour frais de garde. A ce propos, il eût été bon qu'il annonce clairement ses intérêts, puisqu'il sera le premier bénéficiaire de cette mesure.

Cela étant, dans l'article du 16 juin 2016, M^{me} la municipale Germond annonce que des mesures financières devront certainement être prises au vu de la situation de la Ville. Augmentation du plafond d'endettement et augmentation des impôts des personnes physiques – de ses propres dires ; rien n'est tabou.

L'objet de cette motion est double. Premièrement, appliquer la Loi sur les communes, article 29, qui demande que la rémunération des municipaux soit fixée au moins une fois par législature par le Conseil communal. Deuxièmement, dans une logique d'exemplarité, de solidarité et de responsabilité, cette motion propose de diminuer de 10 % la rémunération des municipaux au vu de la situation financière préoccupante de la Ville. Je vous invite à renvoyer cette initiative à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – Vu la longue discussion nourrie sur la question lors de la précédente séance du Conseil communal, et vu le caractère éminemment politique de cette proposition, je demande qu'elle soit discutée dans le cadre d'une commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par 5 conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL »

Développement photocopié

Postulat : ce postulat invite la Municipalité à faire faire un audit circonstancié, par un organe indépendant et agréé, du respect des obligations légales du conseil d'administration de la CPCL selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Une attention particulière devrait être portée sur la manière dont le taux d'intérêt technique a été fixé.

Développement : La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité définit clairement les responsabilités du conseil d'administration d'une caisse de pension publique. Dans le cas de la CPCL, le conseil communal, au nom de la corporation de droit public (i.e. la ville de Lausanne) définit le financement de la CPCL. La loi impose donc au conseil d'administration de la CPCL de travailler dans le contexte de ce financement pour définir les prestations de la CPCL. Ceci est clairement stipulé dans l'article 50, alinéa 2 :

² Ces dispositions peuvent figurer dans l'acte constitutif, dans les statuts ou dans le règlement. **S'il s'agit d'une institution de droit public, les dispositions concernant soit les prestations, soit le financement peuvent être édictées par la corporation de droit public concernée.**

Ce devoir du conseil d'administration d'adapter les prestations au financement est rappelé dans l'article 51a.

¹ L'organe suprême de l'institution de prévoyance en assure la direction générale, veille à l'exécution de ses tâches légales et en détermine les objectifs et principes stratégiques ainsi que les moyens permettant de les mettre en œuvre. Il définit l'organisation de l'institution de prévoyance, **veille à sa stabilité financière** et en surveille la gestion.

² Il remplit les tâches suivantes, qui sont intransmissibles et inaliénables :

- a. définir le système de financement ;

b. définir les objectifs en matière de prestations, les plans de prévoyance et les principes relatifs à l'affectation des fonds libres ;

c. édicter et modifier les règlements ;

d. établir et approuver les comptes annuels ;

e. définir le taux d'intérêt technique et les autres bases techniques ;

f. définir l'organisation ;

g. organiser la comptabilité ;

h. définir le cercle des assurés et garantir leur information ;

i. garantir la formation initiale et la formation continue des représentants des salariés et de l'employeur ;

j. nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion ;

k. nommer et révoquer l'expert en matière de prévoyance professionnelle et l'organe de révision ;

l. prendre les décisions concernant la réassurance, complète ou partielle, de l'institution de prévoyance et le réassureur éventuel ;

m. définir les objectifs et principes en matière d'administration de la fortune, d'exécution du processus de placement et de surveillance de ce processus ;

n. contrôler périodiquement la concordance à moyen et à long termes entre la fortune placée et les engagements ;

o. définir les conditions applicables au rachat de prestations;

p. s'agissant des institutions de prévoyance de corporations de droit public, définir les rapports avec les employeurs affiliés et les conditions applicables à l'affiliation d'autres employeurs

On rappellera ici également l'article 52, qui traite de la responsabilité du conseil d'administration et du fait que ce dernier doit répondre du dommage qu'il cause intentionnellement ou **par négligence**.

Dans le cadre de postulat, l'audit devrait analyser l'action du conseil d'administration de la CPCL à la lumière de la loi fédérale présentée ci-dessus et de la situation financière de la CPCL. Une attention particulière devrait être portée sur la manière dont le taux d'intérêt technique a été fixé.

Discussion préalable

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ce postulat fait suite à l'interpellation urgente concernant la situation de la CPCL, déposée par votre serviteur et par l'UDC le 15 février 2016.

Comme vous vous en rappelez sûrement, nous avons fortement questionné la gestion de la CPCL, en particulier son aveuglement à conserver un taux technique à 3,5 %, alors que l'expert demandait une baisse à 3 %, ceci depuis 2014. Dans sa réponse, la Municipalité, par la voix de son syndic, nous avait expliqué que, selon lui, le conseil d'administration de la CPCL faisait tout juste, que tout allait bien et qu'il ne fallait pas questionner son action.

Ce postulat propose de revoir et de valider cette proposition, car la Loi sur la prévoyance dit : « Le Conseil communal définit le financement et le conseil d'administration doit, sur la base de ce financement, adapter les prestations. » Entre autres, la Loi sur la prévoyance dit clairement que deux actions claires du conseil d'administration de la Caisse de pensions doit, primo, définir le taux technique et les autres bases techniques en tenant compte du

critère de réalité, et, deuxio, contrôler périodiquement la concordance à moyen et à long terme entre la fortune placée et les engagements.

On rappellera également ici l'article 52 de cette même loi, qui traite de la responsabilité du conseil d'administration de la CPCL et du fait que cette dernière doit répondre du dommage causé intentionnellement ou par négligence. Ce postulat invite la Municipalité à mener un audit sur l'action du conseil d'administration de la CPCL et à valider que la Loi sur la prévoyance soit bien respectée. Je vous invite à renvoyer cette initiative à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – J'invite mes collègues à renvoyer cette proposition en commission. Le caractère est éminemment technique, comme l'a dit à plusieurs reprises l'interpellateur, et il me paraît donc nécessaire qu'on se renseigne et qu'on se documente sur ces caractéristiques techniques.

La demande de renvoi en commission est appuyée par 5 conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public »

Développement polycopié

Si les priorités politiques de la précédente législature étaient notamment la sécurité, la petite enfance, le logement ou les infrastructures sportives et culturelles, force est de constater que la requalification de l'espace public ne semblait malheureusement que marginalement en faire partie. L'objectif du présent postulat est donc de remettre l'espace public au cœur de l'agenda politique, afin d'offrir une plus-value à l'ensemble des Lausannoises et des Lausannois en ces années de grands projets et d'importantes densifications.

L'espace public, soit l'ensemble des espaces ouverts accessibles au public, constitue un lieu essentiel de rencontre, de convivialité et de socialisation. Si sa vocation se doit d'être différenciée en fonction du contexte dans lequel il se trouve, la qualité de l'espace public impacte indiscutablement la qualité de vie des habitants et des usagers de la ville.

Lausanne peut aujourd'hui être fière de ses grands parcs urbains et a également la chance de posséder un réseau dense de parcs de quartier. Il est par contre plus difficile de s'enthousiasmer devant la plupart des places lausannoises ou devant bon nombre de ses rues. En effet, de très nombreux espaces publics sont aujourd'hui confisqués à la population par la voiture et n'offrent que peu de place à la rencontre, à la convivialité et à la socialisation.

Si la révision en cours du Plan directeur communal (PDCom, version pour examen préalable, novembre 2014) semble en prendre conscience et mentionne comme mesures « *requalifier les espaces publics majeurs* » et « *aménager des espaces publics propices à une vie de quartier* » pour le centre-ville ou « *revaloriser l'espace public et les espaces collectifs privilégiant le lien social* » pour les quartiers, il est désormais temps de faire un pas de plus et de passer à l'action.

Les places et plus généralement l'espace public ont une fonction essentielle dans la cité. En plus de la qualité de vie qu'ils peuvent apporter aux habitants et usagers de la ville, des espaces publics de qualité peuvent représenter aussi un attrait important pour les touristes et les entreprises. Bon nombre de villes suisses et européennes l'ont compris, les places ou

espaces publics faisant directement partie de leur identité et même de leurs principaux attraits. Un des enjeux est également de doter les centralités de quartier d'espaces publics de qualité, car en raison de leur diversité programmatique, elles sont les cœurs de vie des quartiers et des lieux majeurs de socialisation.

A titre d'exemple, si certaines importantes places lausannoises resteront essentiellement dévolues aux circulations (Place Saint-François, Place Bel-Air, Place Chauderon, etc.), d'autres possèdent un important potentiel de requalification, soit notamment, pour les plus symboliques et qui ont fait l'objet de récentes discussions au Conseil communal :

- Place de la Riponne : actuellement, 30% de la surface de la place est occupée par la voiture, essentiellement des espaces consacrés aux circulations. Cette place mériterait d'être entièrement repensée, notamment par une restructuration des accès au parking. Durant la dernière législature, la Municipalité a pris quelques mesures pour améliorer la situation, mais une intervention plus conséquente est souhaitée, comme en témoigne plusieurs objets déposés au Conseil communal, notamment le postulat de Mme Zuercher « *Pour un réaménagement de la Place de la Riponne* » (9 juin 2009) ou le récent postulat de M. Mivelaz « *Pour une grenette solaire à la Place de la Riponne* » (19 janvier 2016).
- Place du Tunnel : cette place est aujourd'hui un parking (100 places voitures et nombreuses places 2 roues motorisés) entouré et traversé par des voies de circulation. Avec son arborisation majestueuse et la qualité du bâti qui l'entoure, elle recèle pourtant un potentiel extraordinaire. Suite à la motion de M. Junod « *Pour un réaménagement de la place du Tunnel* », renvoyée à la Municipalité le 4 mai 1999, la Ville de Lausanne étudie depuis 2007 le réaménagement de la place du Tunnel. Le préavis 2016/08 « *Réalisation d'aménagements provisoires sur la place du Tunnel. Création d'une place de quartier sur l'ancienne gare routière des Transports publics lausannois* » ne prévoit pourtant que des aménagements transitoires (place de quartier d'environ 1'000 m²), les réaménagements définitifs ayant été reportés au-delà de 2023.
- Place Centrale : cette place a actuellement un rôle de parking en plein air (45 places voitures et nombreuses places 2 roues motorisés), ce qui est regrettable au vu de sa position centrale et de son arborisation généreuse qui en font un lieu idéal pour aménager une belle place publique au cœur de la ville commerçante. Le postulat de Mme Velasco « *Pour une Place Centrale conviviale et accueillante* », demandant une requalification si possible dès la fin des travaux de réalisation du tram t1, a d'ailleurs été renvoyé à la Municipalité le 15 mars 2016.
- Place du Château : cette place est aujourd'hui presque intégralement consacrée à du stationnement automobile (55 places), ce qui péjore la mise en valeur du patrimoine bâti qui l'entoure. Dans le cadre de la discussion de la réponse à l'interpellation de M. Beaud « *Quelle Place du Château en 2018 ?* », le Conseil communal a accepté le 10 mai 2016 une résolution demandant qu'un contact soit pris avec le Canton en vue d'une requalification de la place.

Ces exemples montrent que si les ambitions peuvent exister à un moment donné, elles semblent souvent vite s'essouffler. Les discussions autour de la Place du Tunnel l'illustrent à merveille, une motion ayant été renvoyée à la Municipalité en 1999, la requalification de la Place ayant été annoncée en 2007, puis successivement reportée, pour apprendre finalement qu'elle n'aura pas lieu avant 2023... dans le meilleur des cas 15 ans après l'abandon de la gare routière. Dans un autre registre, le projet de nouvelle Place de la Gare peut aujourd'hui également interpeller, une importante communication étant menée actuellement sur le projet retenu... qui ne se réalisera pourtant que vers 2025.

Au-delà de ces grandes places symboliques, il ne faut pas oublier également l'importance des nombreux espaces publics plus ordinaires, dans des territoires qui sont peut-être moins

sur le devant de la scène et un peu à l'écart des projets d'axes forts de transports publics ou des tout grands projets urbanistiques (ex : Place du Nord, Sévelin, Av. Vinet, etc.).

Au vu de ce qui précède, il est aujourd'hui souhaitable que la Ville de Lausanne prenne un peu de recul par rapport à ses espaces publics et élabore une véritable stratégie de requalification. Cette stratégie pourrait notamment comporter une identification des principaux espaces publics à requalifier, une priorisation, une planification temporelle et financière, etc. De plus, l'espace public concernant le plus grand nombre, cette stratégie devrait être élaborée de façon participative, d'une part en concertation avec les différents acteurs locaux et d'autre part en impliquant l'ensemble des services communaux concernés. Enfin, cette stratégie pourrait aussi comprendre quelques espaces privés à usage public qui recèlent un potentiel particulier de requalification, en coordination avec les propriétaires concernés (ex : Place des Bergières).

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de se doter d'une véritable stratégie de requalification de l'espace public, notamment pour les places citées précédemment.

Discussion préalable

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Le texte que vous avez entre les mains est passablement long ; je ne le serai donc pas. Je précise que l'objectif de notre postulat est de mettre, ou remettre l'espace public au cœur de l'agenda politique pour cette législature et pour les prochaines, car l'espace public constitue indéniablement un lieu essentiel de rencontres, de convivialité et de socialisation important pour nos habitants et pour les usagers de la ville également. Les espaces publics de qualité contribuent largement à la qualité de vie des habitants et des usagers. Ils peuvent aussi présenter un attrait pour les touristes, mais également pour les entreprises. Il est donc important qu'une véritable stratégie soit développée pour des espaces publics de qualité et pour une requalification de ceux-ci.

Si la révision en cours du Plan directeur communal semble en prendre conscience, il est désormais temps de faire un pas de plus et de passer à l'action. Il est aujourd'hui souhaitable que la Ville de Lausanne élabore une véritable stratégie de requalification des espaces publics, ce que demande ce postulat. Comme j'imagine que beaucoup d'entre nous ont des choses à dire sur ce sujet, qui nous concerne tous, je propose le renvoi en commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par 5 conseillers.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif tl et Mobilis ! »

Développement photocopié

En juin 2016, la communauté tarifaire Mobilis a annoncé une nouvelle hausse du prix des billets et abonnement, de 2,8 %. Le groupe Ensemble à gauche s'oppose aux hausses de tarif des transports publics, car celles-ci nuisent aux objectifs écologiques de transfert modal (des transports individuels motorisés vers les transports publics). De plus, ces hausses de tarifs sont antisociales, car elles pénalisent en premier lieu les habitants de condition modeste. Dans ces conditions, le groupe Ensemble à gauche défend une hausse de la subvention des collectivités publiques aux TL, en lieu et place des hausses de tarif. Or, en réponse à une question orale adressée à la Municipalité lors de la séance du 2 juin 2016 du Conseil communal, l'ancien Syndic D. Brélaz expliquait que les représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration des TL ne s'étaient pas

opposés à la hausse des tarifs annoncée en JUin. Par ailleurs, même si les représentants de la Municipalité au sein du Conseil d'administration des TL s'y étaient opposés, cette opposition n'aurait eu qu'un effet relatif, dans la mesure où c'est la Communauté Tarifaire Vaudoise (CTV) qui décide des tarifs. Si les TL sont représentés au sein de la CTV, en revanche, les élus en sont quasiment absents. Cela pose un problème de contrôle démocratique sur la politique tarifaire, alors même que les collectivités publiques subventionnent de manière importante les transports publics.

Dans ces conditions, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité :

- 1) de s'engager de manière systématique contre les hausses de tarif TL/Mobilis, à la fois publiquement et via ses représentants au sein du Conseil d'administration des TL. En particulier, les représentants de la Municipalité au sein du Conseil d'administration défendraient désormais la perspective de privilégier de manière systématique une hausse de la subvention des collectivités publiques aux TL plutôt qu'une hausse des tarifs.
- 2) de s'engager auprès de toute instance compétente en faveur d'une réforme démocratique de la Communauté Tarifaire Vaudoise, pour que des représentants élus des collectivités publiques puissent directement influencer la politique tarifaire.

Discussion préalable

M. Hadrien Buclin (EàG) : – En juin 2016, la communauté tarifaire Mobilis a annoncé une nouvelle hausse du prix des billets et transports tl de 2,8 %. Le groupe Ensemble à Gauche s'oppose aux hausses de tarifs des transports publics, car ils nuisent aux objectifs de transfert modal des transports individuels vers les transports publics et ils sont antisociaux, vu qu'ils frappent en premier lieu les personnes de condition modeste. Dans ces conditions, le groupe Ensemble à Gauche défend une hausse de la subvention des collectivités publiques aux tl plutôt qu'une hausse des tarifs.

Or nous avons appris, lors d'une réponse de l'ancien syndic, Daniel Brélaz, il y a quelques mois à ce Conseil, que la Municipalité ne s'opposait pas aux hausses de tarifs au sein du conseil d'administration des tl. C'est pourquoi ce postulat demande que, désormais, la Municipalité s'engage contre ces hausses de tarifs au sein du conseil d'administration des tl, et s'engage aussi pour une démocratisation de la politique tarifaire, pour que les élus aient un contrôle sur cette politique. En effet, à l'heure actuelle, les décisions relatives à la politique tarifaire se font hors du conseil d'administration des tl, au sein de la communauté tarifaire vaudoise et avec un contrôle politique insatisfaisant. Je demande que ce postulat soit renvoyé en commission.

La discussion est ouverte.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'allais faire la même demande, car nous pensons que c'est un point important à discuter en commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par 5 conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Henri Klunge : « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? »

Développement polycopié

Au début de l'été 2016, les médias annonçaient l'arrivée à Lausanne du « Léman » (monnaie transfrontalière née dans la région genevoise). Le documentaire « *Demain* », sorti cet été dans les cinémas lausannois et exposant ce qui se fait à travers le monde pour favoriser une meilleure gestion des ressources, et par conséquent le commerce local,

aborde ce sujet. Son interprétation fait comprendre que le « Léman » n'est déjà plus assez local pour être efficient, mais surtout que l'administration doit s'investir pleinement dans un tel projet afin que la population et les commerces adhèrent réellement au concept.

En effet, si les commerces adhèrent à une nouvelle monnaie locale, l'investissement de l'autorité politique à développer celle-ci peut augmenter la confiance faite dans une telle monnaie. De plus, la possibilité qui pourrait être donnée de payer certaines taxes et émoluments avec cette monnaie dans l'administration augmenterait son attractivité pour les commerçants locaux et les citoyens. Bien sûr, cette monnaie pourrait s'étendre au grand Lausanne, voire au PALM.

C'est pourquoi, ce postulat demande que la Municipalité évalue la possibilité de créer une monnaie locale lausannoise.

Discussion préalable

M. Henri Klunge (PLR) : – On a beaucoup entendu parler des monnaies locales à Lausanne depuis le début de l'été – on en entend parler depuis plus longtemps en Suisse et ailleurs. On a beaucoup entendu parler du Léman, qui est déjà actif en Suisse, particulièrement à Genève, qui s'introduit gentiment à Lausanne. Pour moi, cette monnaie pose quelques problèmes, dans la mesure où elle est arrimée à l'euro, et que le commerce local lausannois n'est pas le commerce genevois.

Je suis persuadé du bien-fondé de mon postulat. Je pensais vous proposer de le renvoyer directement à la Municipalité. Maintenant, au vu du postulat de Léonore Porchet, qui va suivre, et qui demande aussi l'étude sur une monnaie locale, plus précisément le Léman, je vous encourage à renvoyer ce postulat en commission, et, surtout, j'encourage le Bureau à renvoyer ces deux postulats à la même commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par 5 conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local »

Développement polycopié

Par ce postulat, les soussigné-e-s demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité et les possibilités de soutenir le développement d'une monnaie complémentaire citoyenne à Lausanne, en particulier « le Léman ».

Une monnaie complémentaire, c'est quoi ?

Une monnaie complémentaire, comme son nom l'indique, est une forme de monnaie qui se veut complémentaire aux monnaies officielles. Elle a cours dans un cadre géographique donné et vise à favoriser les échanges locaux, sans s'opposer aux monnaies officielles.

Près de 5'000 monnaies locales complémentaires existent dans le monde, dont une soixantaine en France et quelques-unes en Suisse. Elles sont utilisées dans des villes de toutes tailles (Bristol, Toronto, Brixton, Lyon, Toulouse, Brooklyn, Totnes, Toulouse, Mulhouse, Besançon, Grenoble...) ou des régions entières comme le Pays basque, la Sardaigne, la Catalogne, la région nantaise ou la Bavière. En Suisse, Bâle a par exemple lancé une monnaie citoyenne en 2005, le Netzbö.

Mais quel intérêt alors que nous pouvons simplement utiliser le franc suisse ?

Par définition, une monnaie complémentaire reste dans le circuit local. C'est donc un outil qui aide à la relocalisation des achats et à la création d'un lien plus direct entre vendeur,

consommateur et producteur. Il participe à la redynamisation de l'économie locale et à l'augmentation de la résilience face aux incertitudes et perturbations économiques. En favorisant plutôt les produits locaux, il aide aussi à lutter contre la disparition de certains savoir-faire menacés.

Concrètement, l'utilisation d'une monnaie complémentaire présente des avantages évidents pour les entreprises, pour les consommateurs et pour la planète.

L'entreprise, le commerce, le travailleur indépendant ou le petit producteur qui rentre dans le réseau de la monnaie locale peut gagner de nouveaux clients, qui ne pourront dépenser leur monnaie locale qu'auprès d'eux. L'appartenance au réseau est aussi le signe d'un état d'esprit et d'une éthique sociales et environnementales susceptibles de séduire les consommateurs. Par ailleurs, la mise en réseau des fournisseurs peut augmenter le chiffre d'affaires de certaines entreprises appelées à approvisionner ou à travailler pour d'autres entreprises du réseau.

La monnaie complémentaire représente pour **le consommateur** la garantie de faire ses achats auprès d'entreprises manifestant un intérêt réel pour la ville où elles sont installées et une sensibilité pour les valeurs écologiques et sociales. Le consommateur devient ainsi acteur. Il peut favoriser l'emploi local et le commerce de proximité. Le cas échéant, il peut aussi bénéficier de rabais chez certains commerçants qui souhaitent valoriser la monnaie complémentaire.

Les monnaies complémentaires sont aussi bonnes pour **la planète**. En relocalisant une partie de la production et de la consommation et en favorisant les productions locales responsables et durables, elles aident à limiter les transports et à réduire notre empreinte écologique.

Qu'est-ce que le Léman ? ⁵

Le Léman est le nom de la monnaie locale, écologique et solidaire du bassin lémanique transfrontalier complémentaire au franc suisse et à l'Euro. Il a été lancé le 18 septembre 2015. Il existe des billets sécurisés de 1, 5, 10 et 20 Lémans, vendus dans des bureaux de change spécifiques. Les Lémans pourront aussi dès le printemps 2017 être échangés par voie numérique. Le Léman est géré par l'association Monnaie Léman. Cette association est la forme juridique que se donne la « communauté de paiement » de la monnaie complémentaire citoyenne. Légalement, le Léman est un titre de paiement qui a la même valeur juridique qu'un bon Reka, qu'un ticket restaurant ou qu'un chèque cadeau. Il peut être utilisé par les particuliers, c'est-à-dire les consommateurs ; les entreprises à but lucratif (commerçants, prestataires de services, paysans, artisans, indépendants) ; les associations, les fondations, les entreprises à but non lucratif ; les collectivités publiques ou parapubliques.

Qui utilise le Léman aujourd'hui ?

Un an après sa création, la Communauté de paiement du Léman compte environ 1'000 membres, dont une soixantaine à Lausanne. Un peu plus de 250 commerces utilisent le Léman sur une région qui va d'Annecy à Vevey. A Lausanne, une vingtaine de commerces acceptent déjà le Léman. Ces entreprises sont actives dans des secteurs ou sous-secteurs aussi variés que la restauration, la communication, l'informatique, la santé, l'agriculture, la construction, l'artisanat, l'esthétique.

Quel rôle pour les collectivités locales ?

Pour s'implanter et ainsi fonctionner efficacement au service de transactions locales, une monnaie complémentaire comme le Léman a besoin d'un flux d'échanges dynamique. Pour ce faire, le soutien et la participation active des collectivités sont fondamentaux.

⁵ Les informations sur le Léman sont tirées du site web de l'association *Monnaie Léman*, www.monnaie-leman.org

Beaucoup ont été séduites. Notamment, le Bristol, l'un des exemples les plus réussis de monnaie locale, a été le fruit d'un engagement fort des autorités lors de sa mise en place. Dans cette ville, il est maintenant possible de payer ses taxes locales en Bristol Pounds. Le Bristol City Council et d'autres organisations dans la ville proposent aussi à leurs employés une partie de leur salaire en livres de Bristol. Et depuis juin 2015 les factures d'énergie peuvent être payées en livres de Bristol à un fournisseur d'énergie 100% renouvelable.

À cet exemple, la Ville de Lausanne pourrait ainsi favoriser et dynamiser le commerce local. Dans le cadre de ses nombreuses transactions avec la population et les commerces, elle permettrait ainsi de faciliter le mouvement de la monnaie complémentaire, notamment pour les commerces et PME qui en reçoivent en grand nombre de leurs clients. Dans ce cadre, cette monnaie complémentaire pourrait par exemple être utilisée pour payer :

- son entrée pour un musée ou une piscine/patinoire de la Ville ;
- les produits vendus par la Ville (par exemple son vin ou son miel) ;
- son abonnement citycable ;
- une partie de ses coûts de garderies ;
- une partie de ses impôts communaux et taxes communales, ainsi que les émoluments.

La Ville quant à elle pourrait la redistribuer, sur une base exclusivement volontaire des destinataires, par exemple grâce à :

- la distribution de subventions (comme la subvention de 80 francs par habitant et par année afin de compenser partiellement le coût de la vie en ville) ;
- une partie des salaires des employés communaux et des conseillers municipaux ;
- une partie des jetons de présence des conseillers communaux.

C'est toutes ces possibilités et perspectives encourageantes qui nous poussent aujourd'hui à faire cette demande à la Municipalité.

Discussion préalable

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Ce n'est pas ici le lieu de remettre sur le tapis tous les avantages d'une monnaie complémentaire, puisque, manifestement, la très grande majorité des groupes de ce Conseil communal en semblent convaincus. En plus de la proposition de M. Klunge, le postulat que je vous présente ce soir a été signé par la majorité des groupes du Conseil, à savoir trois Verts, par M. Jean-Marie Fürbringer pour Le Centre, PDC-Vert'libéraux, par Arnaud Bouverat pour le groupe socialiste, et Magali Crausaz Mottier pour Ensemble à Gauche. Merci encore à ces cosignataires.

Le but de ce postulat est d'encourager le commerce local, qui a de très nombreux avantages pour le commerce, pour le consommateur et pour la planète. Il met l'accent sur une monnaie locale qui fonctionne et qui existe déjà à Lausanne. Elle a déjà donné des preuves de fonctionnement, d'expertise, de volonté de travailler dans le respect des consommateurs, dans le respect de la planète et avec une charte. Avec la collaboration des associations concernées, le postulat vous propose, pour diverses raisons, de l'adopter à Lausanne. Je me joins à la proposition de mon collègue Klunge de renvoyer ces deux postulats à la même commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par 5 conseillers.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Réévaluation des moyens d'intervention des services de première intervention »

Développement polycopié

Vu la situation internationale, nous demandons une étude permettant une réévaluation des moyens dits de première intervention (police, ambulances, pompiers et protection civile) afin de permettre de secourir rapidement avec un maximum de sécurité tant pour les intervenants que pour la population.

Développement

Une valise suspecte à Saint-François et il est temps de nous interroger sur les moyens des services de première intervention.

Mardi matin 16 août 2016, le sud de la place Saint-François faisait l'objet d'une intervention de police suite à un colis abandonné. Ce dispositif lourd en moyens avait bouclé une zone dite de « sécurité » pour permettre au personnel de travailler sans mettre en péril la population. Par la suite, le mystère étant élucidé grâce à l'intervention d'une équipe de déminage, l'endroit a été rendu au trafic ainsi qu'aux badauds. Reste que la peur d'un acte terroriste était dans l'esprit de beaucoup de monde. Heureusement qu'il s'est avéré qu'il s'agissait simplement d'une valise abandonnée. Peut-on craindre (en cas réel) qu'entre le moment de l'alarme et l'arrivée de l'équipe de spécialistes dépêchés par le Canton, que le colis piégé fasse sa funeste besogne et engendre par la même occasion un mouvement de foule ?

Discussion préalable

M. Henri Ricart (PLC) : – Au nom du Parti libéral-conservateur, je veux présenter ce postulat relatif à la réévaluation des moyens d'intervention des services de première intervention. Effectivement, vu la situation internationale, nous demandons une étude permettant une réévaluation des moyens dits de première intervention, donc la police et les ambulances, les pompiers et la protection civile, afin de permettre de secourir rapidement et avec un maximum de sécurité, tant pour les intervenants que pour la population.

Je relate une intervention qui s'est passée en ville. Une valise suspecte avait été découverte à Saint-François. Mardi matin, le 16 août 2016, le sud de la place Saint-François faisait l'objet d'une intervention de police suite à un colis abandonné. Ce dispositif lourd en moyens avait bouclé une zone dite de « sécurité » – pour éviter des morts en cas d'explosion, et pour permettre au personnel de travailler sans mettre en péril la population. Par la suite, le mystère étant élucidé grâce à l'intervention d'une équipe de déminage, l'endroit a été rendu au trafic ainsi qu'aux badauds. Reste que la peur d'un acte terroriste était dans l'esprit de beaucoup de personnes. Heureusement, il s'est avéré qu'il s'agissait simplement d'une valise abandonnée. On peut craindre, en cas d'attaque réelle, qu'entre le moment de l'alarme et l'arrivée de l'équipe de spécialistes dépêchés par le Canton, le colis piégé fasse sa funeste besogne et engendre par la même occasion un mouvement de foule, qui, comme nous le savons, peut causer de gros problèmes. Je demande le renvoi en commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par 5 conseillers.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat est renvoyé en commission.

La séance est levée à 19 h 55.